

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. QUSSAÏ SAMAK, président
M. JEAN PARÉ, commissaire
M. JEAN-PHILIPPE WAAUB, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE TENUE
PAR LA COMMISSION DU BAPE ET LA COMMISSION D'EXAMEN CONJOINT
SUR LE PROJET D'IMPLANTATION
DU TERMINAL MÉTHANIER RABASKA ET DES INFRASTRUCTURES CONNEXES
PAR LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE RABASKA**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 7

Séance tenue le 1^{er} février 2007 à 19 h
Domaine Franco
555, route Campagna
Saint-Henri

TABLE DES MATIÈRESSÉANCE DU 1^{ER} FÉVRIER 2007

SÉANCE DE LA SOIRÉE

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES

Mme FABIENNE GAGNÉ.....	1
Mme LINE CARON.....	8
M. MICHEL ARSENAULT.....	19
M. MARTIN ARSENAULT.....	20
MOUVEMENT POPULAIRE À BON PORT.....	23
Mme Isabelle Tremblay	
M. Gérald Larose	
REPRISE DE LA SÉANCE	
M. JEAN-CLAUDE BOUCHARD.....	36
M. PIERRE CADORETTE.....	42
GROUPE PERSPECTIVE.....	53
Mme Nathalie Chagnon	
EXCAVATIONS LAFONTAINE INC.	57
M. Frankie Lafontaine	
M. GAÉTAN PARADIS.....	58
M. JACQUES CÔTÉ.....	72
Mme SYLVIE PHARAND.....	76
DROIT DE RECTIFICATION	
M. GLENN KELLY.....	80
M. LUC ARCHAMBAULT.....	83
M. JEAN-CLAUDE BOUCHARD.....	85
VILLE DE LÉVIS.....	87

SÉANCE DU 1^{ER} FÉVRIER 2007
SÉANCE DE LA SOIRÉE
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
FABIENNE GAGNÉ

5

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors mesdames et messieurs, je vous invite à prendre place, l'audience reprend.

10

J'invite madame Fabienne Gagné, s'il vous plaît. Dans l'espoir qu'on s'est remis mutuellement des sensations fortes de la rectification des faits.

PAR Mme FABIENNE GAGNÉ:

15

Je m'en excuse, je suis pas une habituée des audiences du BAPE. C'est un apprentissage.

PAR LE PRÉSIDENT:

20

Je vous en prie. Alors bonsoir madame Gagné, on vous écoute.

PAR Mme FABIENNE GAGNÉ:

25

Bonsoir.

LECTURE DU MÉMOIRE

Merci.

30

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci beaucoup, madame Gagné.

35

Vous avez donné le contexte de votre présence, votre enracinement dans cet environnement.

40

Je me rappelle, à la première partie de l'audience, à une réponse à une question que vous avez posée, je vous ai demandé à quelle distance vous êtes par rapport aux installations projetées du projet, et je me rappelle, sous réserve, vous avez dit en dehors, tout juste en dehors du rayon de mille cinq cents mètres (1500 m).

Et monsieur Kelly, je me rappelle, a dit que le projet est ouvert à examiner des cas au cas par cas, sur la base du cas par cas.

45 Alors ma question, avez-vous entrepris une démarche quelconque de contacter monsieur Kelly pour faire suite à ce qu'il a dit lors de la première partie de l'audience.

PAR Mme FABIENNE GAGNÉ:

50 C'est sûr, monsieur le Président, je souhaite ardemment que ce projet n'ait pas lieu, alors c'est sûr qu'avant de faire quelque démarche que ce soit avec monsieur Kelly, j'attendrai les recommandations.

PAR LE PRÉSIDENT:

55 D'accord.

PAR Mme FABIENNE GAGNÉ:

60 Et puis d'un autre côté, je veux dire, si je mettais ma maison en vente ou si ma maison ne se vend pas, monsieur Kelly va peut-être vouloir l'acheter mais, je veux dire, avec les quelques dollars qu'il va me donner, je vais aller où.

65 Une fois que l'argent sera dépensé, qu'est-ce que je vais faire, mais je vais aller où, monsieur le Président. Je le sais pas où je vais aller, où je vais retrouver un environnement semblable.

PAR LE PRÉSIDENT:

70 Je comprends tout à fait vos...

PAR Mme FABIENNE GAGNÉ:

Je vais faire quoi.

75 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je comprends tout à fait votre plainte et votre doléance, je la comprends parfaitement. Je voulais juste savoir quel genre de suite aurait pu être donnée, mais vous m'avez répondu correctement, je comprends.

80

PAR Mme FABIENNE GAGNÉ:

Monsieur Kelly ne m'offrira jamais assez de dollars pour avoir ce que j'ai en ce moment.

85

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est une question qui vous appartient complètement.

Monsieur Paré, allez-y.

90

PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:

Oui. Madame Gagné, je voudrais être sûr de bien comprendre la portée de votre opposition. Il y a beaucoup de choses dans votre intervention.

95

Est-ce que vous êtes spécifiquement contre Rabaska, enfin, j'ai aucun doute là-dessus que vous le soyez parce que c'est assez clairement exprimé, mais vous évoquez aussi, plus généralement, une sorte de contestation générale de tout ce qui semble s'appeler entreprise, industrie, etc.

100

Il y a quand même depuis longtemps des intentions confirmées dans un règlement de zonage, à l'effet qu'à tout le moins, je parlerai même pas du bord du fleuve, mais qu'au nord, il y a une zone qui est vue de longue date pour des fins industrielles et ça, avant que vous achetiez votre maison.

105

Est-ce que pour vous, la présence de ce zonage-là, c'est quelque chose que vous acceptez si c'est pour un autre genre de projet que Rabaska.

PAR Mme FABIENNE GAGNÉ:

110

Personnellement, lorsque j'ai fait l'acquisition de cette propriété-là, effectivement, je me suis rendue au bureau de la Ville de Lévis, et j'ai demandé qu'on me clarifie le zonage parce que, bon, je devrais peut-être pas dire ça mais les personnes de qui j'ai acheté la maison ont été expropriées du fait qu'ils gardaient quelques poules, trois (3) canards, un mouton, deux (2) chèvres, en tout cas ça causait des nuisances au voisinage, et mon terrain était pas zoné agricole, donc ça convenait pas.

115

Alors j'ai voulu me rassurer que la façon dont le zonage était effectué à la Ville, on m'a répondu que le zonage était résidentiel d'un côté de la route et agricole de l'autre. Donc...

120

PAR LE PRÉSIDENT:

Il n'a jamais été question d'installations industrialo-portuaires?

125 **PAR Mme FABIENNE GAGNÉ:**

Moi, dans ma tête, quand j'ai acheté la maison, ma première préoccupation, je vais vous le dire franchement, c'était d'être à un minimum de dix kilomètres (10 km) des installations d'Ultramar; je ne voulais pas habiter dans le voisinage de cette industrie. Alors je me suis arrangée en conséquence, donc j'ai été vers l'est et j'ai été vers l'ouest, j'ai regardé des deux (2) côtés de la rive, et puis finalement j'ai opté pour l'est.

Mais jamais au grand jamais il était question de développement industriel dans ce côté-là.

135 Et j'aimerais bien connaître la politique du patrimoine industriel de Lévis, avec ses dix-sept (17) parcs industriels. Avons-nous besoin d'un étalement industriel à Lévis, en ce moment, c'est la question qu'il faut se poser.

140 **PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:**

Ça, je vous entends là-dessus, mais je voulais savoir si on vous avait renseignée sur la vocation industrielle de ce territoire.

145 **PAR Mme FABIENNE GAGNÉ:**

Jamais au grand jamais, monsieur le Commissaire.

150 **PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:**

D'accord.

155 **PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:**

Vous faites référence, bon, à une torture psychologique, suivis psychosociaux.

Quel genre de suivis vous sembleraient acceptables?

160 **PAR Mme FABIENNE GAGNÉ:**

Monsieur Waaub, il y a pas de suivi. Quel suivi qu'on peut faire, lorsqu'on n'est même pas capable d'identifier les préoccupations et de s'en préoccuper avant même.

Je veux dire moi, ma santé, je vais vous dire, je suis très perturbée. Posez-moi la question, qu'est-ce que vous vivez en ce moment, je vais vous le dire.

165

Mais des suivis, je veux dire, Rabaska branchera pas le gaz naturel à toutes les maisons du secteur, je veux dire, c'est pas ça qu'on veut. Et des suivis, je veux dire, on veut pas savoir,

même si les gens savaient que ça nous dérange, cette industrie-là, mais qu'est-ce qu'ils peuvent faire de plus.

170

Ils vont dire, allez-vous-en. Mais on va aller où, c'est ça la question.

PAR LE PRÉSIDENT:

175

D'accord.

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

180

Ma question portait pas nécessairement si le projet se réalise mais déjà des préjudices que vous avez vécus les trois (3) dernières années.

PAR Mme FABIENNE GAGNÉ:

185

Mais déjà, en ce moment, c'est ça, on vit beaucoup de malaise, et puis il y a beaucoup de malaise, aussi, qui est non évoqué, et même si parfois, on entend des dirigeants de la Ville qui disent se préoccuper, mais lorsque vous regardez le mémoire de la Ville qui dit, quand tu regardes que sur vingt-huit (28) pages, il y a dix-huit (18) lignes d'un mémoire qui parlent des préoccupations des citoyens, et qu'ils sont pas capables d'en nommer aucune, bien en quelque part, pour moi, c'est une déficience. Surtout quand la Ville se dit être au service de ses citoyens.

190

C'est juste comme une forme d'hypocrisie de leur part.

PAR LE PRÉSIDENT:

195

Justement, ça me renvoie ma question.

200

On est dans une société démocratique moderne, on a des identités multiples, réfractées comme on dit, on est mère ou père de famille, on est citoyen, on est consommateur, on est salarié, producteur tout à la fois, souvent, et plus que ça parfois. Alors on a sept-huit (7-8) identités qu'on se promène avec.

Quand on pense en termes d'identités de citoyens, il y a toujours la question de l'intérêt public, etc.

205

Nous avons, pour l'encadrement de l'affectation du sol, d'emploi du territoire, on a des instruments juridiques, administratifs, qui sont censés guider les démarches des municipalités en matière de projets industriels, etc., on a la réglementation environnementale, législative et tout le reste.

210 Les termes de référence de l'étude d'impact désignés spécifiquement par le ministère de l'Environnement ont été suivis à la lettre par l'initiateur du projet, au point où l'étude d'impact est jugée recevable par le ministère.

215 Alors tout ça pour vous dire que l'élément problématique, côté insertion territoriale du projet, concerne une contestation des résidents proche du site. Si on a à traduire ça en instrument supplémentaire d'encadrement et de gestion de question comme ça, jusqu'où on peut aller, est-ce qu'on doit donner, à une minorité qui réside dans un rayon particulier, un droit de véto en termes d'acceptation sociale.

220 Si on a à vivre cette expérience pour tirer des conclusions, pour l'avenir ou pour même le projet, comment est-ce qu'on pourrait traduire ça en instrument de gestion de l'espace public qui nous appartient. Vous me suivez?

PAR Mme FABIENNE GAGNÉ:

225

Bien, je suis pas certaine que je vous suis, mais je pense que dans un premier temps, il faudrait que la Ville fasse ses devoirs et qu'elle revoit son schéma d'aménagement.

230 Je veux dire moi, je suis pas la seule résidente du secteur qui s'est fait dire que le secteur était zoné résidentiel, et quand je me promène à l'est de la route Lallemand, cherchez-les les industries. Il y a même pas de porcherie là, c'est des pommes de terre qui se cultivent dans ces champs-là.

235 Je veux dire, on peut pas s'accaparer – c'est comme moi, si je vous disais, vous faites un beau jardin et je décide d'aller me servir, je veux dire je pense qu'en quelque part, je brimerais vos droits.

PAR LE PRÉSIDENT:

240

Alors je vais vous poser la question autrement. Selon vous, ce projet ne jouit pas de l'acceptabilité sociale, c'est ça?

PAR Mme FABIENNE GAGNÉ:

245

Le projet n'a pas l'acceptabilité sociale, monsieur Samak.

PAR LE PRÉSIDENT:

250 Alors j'aimerais que vous me proposiez une sorte d'étendue territoriale à partir de laquelle on dit, ça prend l'acceptation sociale de la majorité de ce rayon-là. Ce serait de quel ordre.

PAR Mme FABIENNE GAGNÉ:

255 Bien moi, je pense que ce rayon-là, c'est en partant du centre du projet, et ça touche trois
(3) municipalités dans un rayon peut-être de deux kilomètres (2 km), deux kilomètres et demi
(2 ½ km), d'un côté comme de l'autre.

260 Je veux dire, c'est l'est de la route Lallemand et c'est aussi long de l'autre côté, vers
Beaumont, je veux dire.

Et on le sait, les scientifiques le disent, et puis tous les rapports en France, les premières
habitations, on le sait à quelle distance qu'elles sont.

265 Pourquoi Rabaska viendrait s'insérer au milieu d'une zone habitée.

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord.

270 **PAR Mme FABIENNE GAGNÉ:**

Mais c'est sûr que les résidences de Saint-Nicolas, monsieur Samak, ils s'en foutent du
projet.

275 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est compris, ça.

PAR Mme FABIENNE GAGNÉ:

280 À moins que ce soit pour des retombées économiques ou des jobs.

PAR LE PRÉSIDENT:

285 On vous a entendu.

Alors j'imagine que vous êtes conforme à la réglementation municipale, vous n'avez pas
de poules, de canards, de chèvres?

290 **PAR Mme FABIENNE GAGNÉ:**

Non.

PAR LE PRÉSIDENT:

295

D'accord! Merci beaucoup, merci madame Gagné.

LINE CARON

300

PAR LE PRÉSIDENT:

305

J'invite madame Line Caron, s'il vous plaît, à prendre la parole.

Bonsoir madame Caron.

PAR Mme LINE CARON:

310

Bonsoir monsieur le Président, bonsoir messieurs les Commissaires. J'aimerais saluer aussi tous les autres membres du BAPE, tout le reste du personnel.

315

Je pourrais résumer mon mémoire en deux (2) mots: Honneur et respect. Mais par honneur à mon mémoire, je vais le lire au complet.

320

Alors j'ai été inspirée, pour écrire mon mémoire, par deux (2) personnes, et la première personne qui m'a inspirée, c'est mon père, parce que c'est lui qui m'a appris la signification des mots honneur et respect, et soit dit en passant, il s'appelait Honoré Caron. Et la deuxième personne qui m'a inspirée, je crois que monsieur Kelly va comprendre pourquoi j'ai choisi cette personne, c'est monsieur Daniel O'Connell, et il avait aussi un surnom, qui était le King Daniel.

Alors je vais commencer mon mémoire!

LECTURE DU MÉMOIRE

325

FIN DE LA LECTURE (Page 1, fin du deuxième paragraphe)

330

Malheureusement, il y a des personnes qui traitent les opposants de nuisance. Alors je sais qu'on peut pas voir, c'est très petit, mais moi, ici, j'ai une copie d'un exemple de la façon dont on a été traité de nuisance, alors je vais juste lire ici:

"Le grand danger pour notre communauté n'est pas Rabaska mais l'intimidation générée par la minorité d'opposants."

335

Alors je trouve que c'est très malheureux pour des personnes de se faire considérer comme nuisance de cette façon.

340 Aussi, je vais donner un autre exemple. Nous sommes à l'hôtel de ville, le 22 janvier dernier, la soirée où la Ville a déposé son mémoire sur le projet Rabaska, et on a été accueilli, à l'hôtel de ville, par deux (2) voitures de police. Alors je trouve que ça fait pas un très bel accueil pour les citoyens d'arriver à l'hôtel de ville et d'être accueillis par deux (2) voitures de police.

Et à l'intérieur, il y avait des pancartes, comme on peut voir sur l'écran, où on dit "Finis le chialage, à l'ouvrage, on veut Rabaska".

345 Alors pour ceux qui sont posés, c'est pas très plaisant. Et en plus, il faut dire que nous, les opposants, nous avons déjà essayé de rentrer avec des pancartes pour montrer qu'on était contre le projet, et ça a été même impossible de rentrer à l'intérieur de l'édifice. Tandis qu'eux, ils sont rentrés à l'intérieur et en plus, dans la salle du conseil municipal.

350 Ensuite, la mairesse a demandé de retourner les pancartes, pour être juste; par contre, je crois qu'il y a des personnes qui avaient peut-être pas lavé leurs oreilles, parce que comme on voit sur la photo, ils ont laissé la pancarte là. Et peut-être que la mairesse avait pas ses lunettes, parce que la pancarte est restée tout le long de la séance.

355 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est depuis la première partie de l'audience que les pancartes vous dérangent énormément!

360 **PAR Mme LINE CARON:**

Énormément!

365 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je me rappelle de ça, je vois ça aussi. Allez-y!

PAR Mme LINE CARON:

370 Vous avez bonne mémoire.

Alors moi, je me demandais à qui appartenait les pancartes et quel groupe les avait apportées, qui avait invité ces gens-là, est-ce que c'était des gens de Lévis. Beaucoup de questions, on se pose beaucoup de questions.

375

Mais par contre, où je voudrais en venir, est-ce que nous sommes des chialeurs parce que nous nous opposons au projet Rabaska. Je crois qu'il serait plutôt juste de dire que les opposants ont préféré s'informer au lieu de prendre pour acquis tout ce que le promoteur disait pour faire la promotion de son projet.

380 Alors je déplore aussi la publicité irrespectueuse que À Bon Port a faite aussi dans les
journaux. Bon ça, c'est pour présenter le groupe À Bon Port, et je vais juste lire ce qu'on disait
dans le journal pour présenter le nouveau groupe, alors:

385 "Un survol de la liste des membres permet de constater que près de la moitié sont issus
de la rive nord et qu'une vingtaine d'autres proviennent de la région de Chaudière-Appalaches,
Saint-Georges, Montmagny, Saint-Antoine-de-Tilly. Sur le territoire de la ville de Lévis – ah, il y
en a, quand même – la majorité des adhérents sont issus de Saint-Nicolas, Saint-Romuald et
Saint-Jean-Chrysostome."

390 Alors on voit qu'ils sont très éloignés.

 Alors eux, je vais vous montrer la publicité qu'ils ont faite, alors ça, c'est la publicité que
À Bon Port a faite. Alors c'est une page complète dans le journal, complet, toute la page, alors
ça doit être quand même assez dispendieux. Et je vais vous lire ce qui est écrit sur la publicité, je
395 ne crois pas qu'on puisse voir au complet, mais c'est marqué:

 "Voici ce qu'une solide majorité de Lévisiens pensent de Rabaska."

400 Alors je suis d'accord, une solide majorité de Lévisiens, parce que la solide majorité qui
pense que c'est sécuritaire, c'est la majorité parce qu'ils sont très très loin, c'est tous les neuf (9)
autres secteurs que le nôtre, excepté Ville-Guay. Alors la majorité croit que c'est sécuritaire
parce qu'ils sont pas touchés par la sécurité.

405 Mais si on regarde plus bas, et j'ai déposé le document pour que vous puissiez voir, c'est
marqué:

 "Et voici ce que certains cherchent à..."

410 Alors on dirait qu'on est de mauvaise foi, on essaie de faire des insinuations négatives.

 Ensuite, la prochaine, "Développeurs, voici ce qu'une solide majorité de Lévisiens
pensent sur Rabaska, développeurs", et un petit peu plus bas, je crois que celle-ci, elle est
encore pire:

415 "Et voici ce que certains essaient de nous faire croire."

 Alors là, on dirait que les opposants, bien, on serait pas honnête, on essaie de faire croire
des choses. Alors je crois que ça fait mal, très mal même. Je trouve que c'est même très
insultant.

420 La prochaine, encore de À Bon Port:

425 "Justifié. La majorité croit que c'est justifié et voici ce que certains voudraient qu'on en fasse."

Alors on est très méchant, je crois.

430 Ensuite, je me demande pourquoi les personnes de À Bon Port ont toujours refusé un débat public. On leur a proposé à plusieurs reprises, monsieur Cadrin a demandé un débat, je crois que ça aurait été intéressant de voir c'était quoi leurs arguments.

Nous, on en a beaucoup d'arguments, on aurait aimé le débattre. Mais ils ont refusé le débat; est-ce qu'ils manquaient d'arguments pour soutenir leur position.

435 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Pardonnez-moi, vous avez proposé un débat dans quel cadre?

440 **PAR Mme LINE CARON:**

C'est monsieur Cadrin qui a demandé au groupe À Bon Port s'ils voulaient faire un débat public pour montrer pourquoi qu'ils étaient en faveur de Rabaska.

445 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et on a décliné l'invitation?

PAR Mme LINE CARON:

450 Oui, au moins à deux (2) reprises. Mais je crois que ce qu'ils essayaient de faire, c'est simplement, avec la publicité qu'ils ont faite, je crois qu'ils essayaient de nous discréditer, pour enlever l'impact de nos travaux et de nos recherches.

455 Il y a aussi des commentaires très difficiles à entendre. Lorsqu'on allait dans les réunions, on entendait des gens qui disaient, comme dans la salle, que vous avez vus tantôt, "On le veut, on l'aura". C'est vraiment comme presque arrogant. Et "Aucun problème avec des industries là-bas"; eux, ils ont aucun problème.

460 Mais nous faire entendre ça à pleines oreilles, je trouve que c'est très irritant quand même.

465 Et une autre chose, c'est la Chambre de commerce de la ville de Québec, PÔLE Chaudière-Appalaches qui souhaitent que le projet soit implanté à Lévis est. Ce n'est pas leur territoire et ils se permettent d'imposer leur position.

Pourquoi la Chambre de commerce de Québec ne demanderait-elle pas le projet Rabaska à Québec, si elle le trouve si important. Est-ce que la Ville de Québec accepterait que la région de Lévis choisisse quels projets doivent s'implanter à Québec.

470 Il y a même Ross Gaudreault - ah ça, c'est d'autres pancartes, on voit d'autres pancartes, et c'est marqué "Les opposeux – au lieu d'opposants – les opposeux, zéro (0) job". Alors là, on est contre les emplois, dans celui-ci. Et c'est marqué "Rabaska, oui dans ma cour".

475 J'aimerais juste mentionner que ça, c'était la première journée au cégep de Lévis, ils avaient fait une démonstration. Et tout le long de la démonstration, ils avaient laissé leurs camions avec le moteur rouler, pendant des heures et des heures. Je trouve que ça fait très environnement, c'était une bonne idée!

480 Maintenant, il y a Ross Gaudreault, là aussi je vais peut-être le lire parce que je crois qu'on voit pas très bien, alors Ross Gaudreault qui a dit:

"C'est un gaz non polluant – sans commentaire – et une énergie du futur – sans commentaire – et d'avoir ça dans notre cour, je trouve ça extraordinaire."

485 Extraordinaire, notre cour! Ensuite:

"Il va certainement venir un jour se greffer d'autres industries."

490 Alors je sais pas, mais je crois que monsieur Gaudreault se trompe un peu, c'est pas sa cour, c'est notre cour et nous, on ne voudrait pas qu'elle soit transformée en quartier industriel.

PAR LE PRÉSIDENT:

495 Madame Caron, je voudrais pas que quelqu'un d'autre viendrait après vous tenir responsable de certains propos que vous avez dits ici, alors...

PAR Mme LINE CARON:

500 Lesquels? C'est parce que j'ai lu son article, et je trouve que c'est pas très précis, ce qu'il a dit. Je trouve que c'est pas très précis.

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord, allez-y.

505

PAR Mme LINE CARON:

C'est notre cour, quand même.

510 Alors il semble que tous ces gens veulent décider de notre sort sans considérer notre point de vue, c'est nous qui aurai-ent à vivre avec les conséquences mais ce serait à eux à décider. Alors je trouve, quelle solidarité!

J'aimerais remercier Québec Solidaire qui eux, au moins, ont été solidaires.

515 Je voudrais aussi parler de la campagne électorale de la mairesse, Danielle Roy-Marinelli, et je crois que j'avais demandé qu'on puisse faire parvenir la publicité électorale de la mairesse, "Faire naître, faire environnement, faire honneur", je sais pas si c'est parvenu à la Commission.

520 **PAR LE PRÉSIDENT:**

On va regarder si on a donné suite à la question. Comme vous savez, on a dit, la Commission retient les questions qui relèvent de son mandat, etc.

525 **PAR Mme LINE CARON:**

Alors c'est pas certain que ça a été acheminé?

PAR LE PRÉSIDENT:

530

Non. On va regarder ça. Ça se peut très bien que ça a pas été acheminé dans le sens que la Commission a jugé que ce n'est pas...

PAR Mme LINE CARON:

535

Nécessaire?

PAR LE PRÉSIDENT:

540

... ce n'est pas du ressort de son mandat au sens strict du terme, c'est possible.

PAR Mme LINE CARON:

D'accord.

545

PAR LE PRÉSIDENT:

550 Mais si vous avez de l'information que vous aimeriez partager avec nous, madame, allez-y.

PAR Mme LINE CARON:

Oui, oui, tout à fait.

555 Alors j'aimerais parler de la campagne électorale de la mairesse. Ici, j'ai une coupure que j'ai donnée, je crois, si je l'ai pas fait, je vais le faire, c'est "Lévis Force entame la vraie campagne électorale". Alors c'était le début de la campagne électorale de la mairesse. Alors elle dit:

560 "Elle a énoncé les quatre (4) forces qui supportent le programme en une phrase thème: Lévis, une force représentative, rassembleuse, constructive et solidaire."

J'aime bien le dernier mot, solidaire.

565 Ensuite, sur la même page, pour sa campagne électorale, et c'est pour entamer la vraie campagne électorale de la mairesse, c'est écrit, je vais vous le laisser lire ensuite, "Danielle Roy-Marinelli professe sa foi environnementale". Voici ce qui est écrit dans l'article:

570 "Bientôt, la Ville de Lévis ne se dérobera plus face à l'environnement, telle est une part de la volonté en matière d'environnement que prêche Lévis Force 10, le parti politique que dirige Danielle Roy-Marinelli. À l'heure où les gens réalisent malheureusement, souvent à la suite d'événements tragiques, l'importance de réfléchir aux questions d'ordre environnemental, une ville de notre envergure doit choisir des solutions et non plus des problèmes. Notre ville ne veut rester à l'écart de la réflexion qui s'impose. Tel est en substance le message que formule Lévis Force 10, dans une intention politique de doter Lévis d'une expertise environnementale. Ce parti, 575 s'il est porté au pouvoir, entend créer dans la première année – alors ça fait un an, alors dans la première année – un service dédié aux aspects de l'environnement urbain et rural.

580 Alors ce que j'essaie de dire, c'est que Danielle Roy-Marinelli n'a jamais, et j'ai suivi les élections de très près, à cause du projet Rabaska, jamais elle n'a dit: Je suis pour Rabaska, votez pour moi et le projet va passer. Jamais, pas une seule fois! Elle n'a pas été élue pour le projet Rabaska.

585 Aucun candidat n'a dit, je suis pour Rabaska, ils ont tous dit la même chose: Le BAPE, et si c'est sécuritaire, oui, on est pour. Mais tous on dit la même chose.

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord.

590 Je vais vous demander d'accélérer pour nous permettre de poser certaines questions à vous, et je note...

PAR Mme LINE CARON:

595 Je croyais que c'était quand même important.

PAR LE PRÉSIDENT:

600 Mais je note jusqu'à maintenant que vous avez beaucoup de doléances à faire, qui sont certainement légitimes de votre point de vue, à propos des actions et des comportements de d'autres, mais le propre projet, vous n'en avez pas parlé beaucoup jusqu'à maintenant.

PAR Mme LINE CARON:

605 Ça va peut-être venir!

PAR LE PRÉSIDENT:

610 D'accord, allez-y.

PAR Mme LINE CARON:

615 Alors la mairesse a dit "Faire naître, faire environnement, faire honneur". Alors faire naître quoi, un port méthanier? Faire environnement, avec le GNL de Rabaska et ses gaz à effet de serre? Faire honneur, en opprimant les citoyens de l'est de Lévis?

620 J'aurais pensé que la mairesse aurait dit ceci: Pour faire honneur, oui aux projets à Lévis, oui au développement économique, mais pas à n'importe quel prix, pas d'industries dangereuses parmi les citoyens. Un (1) oui au développement, mille (1000) oui pour la sécurité de mes citoyens.

Bon ensuite, il y a le mémoire de la Ville, je vais passer, je vais continuer.

Maintenant, pour ce qui est du côté économique.

625

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, deuxième paragraphe)

FIN DE LA LECTURE (Page 4, fin du quatrième paragraphe)

630 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vais vous demander d'accélérer pour nous permettre d'avoir un échange.

PAR Mme LINE CARON:

635

Alors je parle aussi des problèmes avec Gaz de France qui, eux, ont installé un port méthanier à trois kilomètres (3 km) des habitations.

640

Je voulais aussi parler des problèmes avec Rabaska, dans le sens qu'ils ont dit qu'ils forceraient pas le projet, aussi qu'ils contesteraient le règlement de la municipalité de Beaumont. Alors je trouve que c'est pas très rassurant, c'est quand même assez inquiétant.

645

Ensuite je parlais de la possibilité de faire, au lieu de faire un port méthanier, de faire un développement résidentiel, ça ferait beaucoup de taxes et au moins, il y aurait pas de danger pour les écoles, il y aurait pas de pollution, pas de bruit, pas de défiguration du paysage, ça détruirait pas le patrimoine.

650

Ensuite, je parle qu'il y a des experts contre le terrorisme qui disent qu'il faut mettre les ports méthaniers loin des gens.

655

Et ensuite, je mentionne comme quoi, est-ce que c'est vraiment nécessaire d'avoir d'autres industries dangereuses. Parce que si on regarde, il y a aussi des alertes à la bombe à Lévis, et je crois qu'on n'a pas besoin d'avoir encore des alertes à la bombe dans notre région.

660

Alors pour conclusion!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 7, deuxième paragraphe)

FIN DE LA LECTURE (Page 7, fin du deuxième paragraphe)

Voilà, je vous remercie.

PAR LE PRÉSIDENT:

665

Merci madame Caron.

670

Madame Caron a de la suite dans les idées, parce que je me rappelle, à la dernière journée je crois de l'audience, la première partie, on était dans un centre communautaire et il y avait des pancartes partout, "Go Rabaska", et madame Caron a protesté en disant, ça vient d'où. Et puis on a convenu que c'était l'œuvre maléfique des trolls norvégiens qui sont venus placer toutes ces pancartes autour du site la nuit.

675

Bon, alors cela dit, je reviens toujours à la question de l'acceptation sociale et le fait de la question publique, quand on regarde les choses à partir d'un point de vue de citoyen.

Je vais illustrer mes propos avec une entreprise qui n'est pas très loin d'ici, Charny, Alex Couture, l'atelier d'équarrissage d'animaux, évidemment c'est pas exactement le voisinage le plus gratifiant, on en convient, mais c'est une entreprise qui fournit un service assez important; c'est-à-dire ça nous prend des lieux de traitement comme ça, à l'échelle industrielle, au Québec.

680

Je donne l'exemple pour dire qu'il arrive des moments où les gardiens de la chose publique, au niveau du gouvernement, qui assument les conséquences politiques de leur position, et c'est la valeur de la démocratie, exercent leurs prérogatives au nom de l'intérêt public qui pourrait, effectivement, créer des perturbations, et parfois assez importantes, à un niveau micro ou local.

685

On le voit, comme on l'a dit tout à l'heure, toute proportion gardée évidemment, les tracés de routes qui passent juste à côté, et juste à côté au point où la personne juste à côté ne se qualifie pas pour être expropriée correctement, etc., etc.

690

Alors je comprends très bien les considérations sincères qui vous animent par rapport à votre voisinage, à côté d'un projet, c'est clair.

Mais quand on se force de regarder ça du point de vue de l'intérêt public, vous dites quoi, vous dites que l'intérêt public n'est pas servi du tout non plus par ce projet?

695

PAR Mme LINE CARON:

Ça dépend du projet. Mais je crois que ce projet-là se compare pas avec n'importe quel autre projet, c'est un projet vraiment particulier, à cause justement que c'est du GNL. C'est pas une autoroute, c'est pas une porcherie. C'est un danger.

700

En France, on dit que ça doit être loin des populations, et même eux, en France, Gaz de France le font à trois kilomètres (3 km). Pourquoi est-ce que nous, on n'aurait pas les mêmes privilèges, qu'on n'aurait pas la même sécurité, qu'on n'aurait pas la même zone.

705

PAR LE PRÉSIDENT:

En fait, c'est l'analyse que vous faites de la politique en France.

710

PAR Mme LINE CARON:

C'est un port méthanier.

715

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais j'aimerais poser la question autrement. Donc c'est le choix de site, c'est-à-dire ce projet ailleurs serait acceptable, pour vous, en tant que citoyenne.

PAR Mme LINE CARON:

720

On parle d'un projet de port méthanier loin des gens. Que ce soit "off-shore", même, ce serait l'idéal.

PAR LE PRÉSIDENT:

725

Alors il vous serait acceptable si le projet était ailleurs.

PAR Mme LINE CARON:

730

Loin de la population, définitivement. Il y a cent trente-trois (133) familles, c'est inadmissible. En France, ils accepteraient pas ce projet-là, il serait même pas au BAPE, je suis certaine, ce serait officiel.

735

Ils sont tout fiers de dire, à Fos-sur-Mer, que c'est à trois kilomètres (3 km) des populations. Pourquoi est-ce que nous, on pourrait pas avoir la même distance. Je trouve que c'est inconcevable de faire ça près d'une école, aussi.

PAR LE PRÉSIDENT:

740

Merci beaucoup, madame Caron, merci de votre contribution.

PAR Mme LINE CARON:

745

Monsieur le Président, le prochain participant, je le connais bien parce que nous allons fêter notre vingt-cinquième anniversaire de mariage au mois de septembre, alors si vous permettez, j'aimerais pouvoir rester simplement pour changer les images.

Et le troisième participant, c'est mon fils, alors j'aimerais vous demander...

750

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors ça va de soi que vous les connaissez bien, d'accord, très bien.

Mon collègue de droite me dit qu'on a reconnu l'imprimante!

755

760

MICHEL ARSENAULT

PAR LE PRÉSIDENT:

765

Alors monsieur Arsenault.

PAR M. MICHEL ARSENAULT:

770

Bonjour monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

775

Bonjour monsieur Arsenault, allez-y rapidement avec les points saillants de votre prestation, et on aura les échanges qui s'imposent après.

PAR M. MICHEL ARSENAULT:

780

D'accord.

LECTURE DU MÉMOIRE

FIN DE LA LECTURE (Page 2, milieu du cinquième paragraphe, "... la population.")

785

Ça a paru dans le journal Le Peuple, page 20, le 21 octobre 2006.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, milieu du cinquième paragraphe, "la Ville...")

790

FIN DE LA LECTURE (Fin du mémoire)

Je vous remercie.

PAR LE PRÉSIDENT:

795

Alors merci beaucoup, monsieur Arsenault. La Commission constate l'harmonie qui règne entre vous et madame Caron, c'est très bien.

Alors j'invite monsieur Martin Arsenault.

800

PAR M. MICHEL ARSENAULT:

Puis-je rajouter quelque chose, en passant.

805 C'est que nous, on a acheté il y a huit (8) ans, c'est une ancienne résidence pour
personnes âgées, c'était bien marqué "Le Panorama".

PAR Mme LINE CARON:

810 Il y avait une grosse pancarte!

PAR LE PRÉSIDENT:

Une autre pancarte!

815 **PAR Mme LINE CARON:**

Une très grosse pancarte. C'était marqué "Le Panorama, Résidence le Panorama".

PAR M. MICHEL ARSENAULT:

820 C'est un site unique. Nous, on l'a choisi par rapport à ça.

PAR Mme LINE CARON:

825 Et lorsqu'on a acheté, on peut dire comme les autres, on nous a jamais dit que c'était un
endroit qu'il y avait possibilité d'avoir de l'industrie.

PAR LE PRÉSIDENT:

830 Merci.

MARTIN ARSENAULT

835 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Bonsoir monsieur Arsenault, on vous écoute.

840 **PAR M. MARTIN ARSENAULT:**

Bonsoir monsieur le Président, bonsoir messieurs les Commissaires.

LECTURE DU MÉMOIRE

845 **FIN DE LA LECTURE (Page 1, fin du deuxième paragraphe)**

En passant, le titre de mon mémoire, c'est la non-accessibilité sociale de Rabaska.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, troisième paragraphe)

850

FIN DE LA LECTURE (Page 7, milieu du dernier paragraphe, "... n'en voulait pas.")

855

Je vais vous lire quelques citations. Ici, c'est dans le journal, le mercredi 2 février 2005, le Journal de Québec, le titre "La balle est dans le camp des citoyens", c'est le titre. Un peu plus loin, le dernier paragraphe, on retrouve:

"Par contre, la direction a promis hier de ne jamais imposer ce projet si la population le rejette."

860

Une autre citation, c'est Le Devoir, jeudi le 3 février 2005, dans la section économique, on parle de Rabaska évidemment:

865

"Après s'être cassés les dents à Beaumont où les citoyens se sont prononcés par référendum à soixante-douze pour cent (72 %) contre le projet, les promoteurs de Rabaska font maintenant leur mea culpa, s'engageant à mieux communiquer avec la population. Jamais on ne va forcer ce projet-là auprès de la population.

870

"Read my lips", a dit monsieur Kelly, qui a ajouté cette citation de George Bush père sans réaliser que ce président américain avait justement brisé sa promesse électorale de 1988, "no new taxes", avait-il fait avec ses lèvres, lorsqu'il a par la suite haussé les taxes.

875

En conclusion, je demande au BAPE de ne pas permettre à Rabaska d'ignorer la population, d'ignorer le zonage agricole, d'ignorer le Règlement 523 de Beaumont et à respecter sa parole et les citoyens concernés.

Merci d'avance.

PAR LE PRÉSIDENT:

880

Merci à vous, monsieur Arsenault.

J'ai une toute petite question. Le sondage que vous avez effectué sur la rue Turgeon, avec un collègue, est-ce que ça a été fait pour les fins de votre mémoire ou dans un autre but.

885

PAR M. MARTIN ARSENAULT:

Bien, je pourrais vous expliquer mieux.

890 C'est qu'au début, le projet Rabaska voulait s'implanter à Lévis, c'était officiel. Mais moi
et un ami, on avait des médaillons de Rabat-Joie, contre le projet, et on a fait toute la rue
Turgeon, ce qui est ma rue, que je connais assez bien, et on allait à chaque maison, on faisait
signer une pétition, et on vendait en même temps des médaillons, des macarons, l'argent pour
financer Rabat-Joie.

895 Et sur toute la rue, on a fait toute la rue, qui a une bonne vingtaine de maisons, entre dix-
neuf (19) et vingt et un (21), je sais pas exactement, on a trouvé une seule personne qui est pour
Rabaska, et toutes les autres étaient contre.

900 On les a vérifiées, on a fait chaque maison, et puis on a eu le temps de parler avec
chaque personne, et ils ont presque tous signé la pétition.

PAR LE PRÉSIDENT:

905 Et cette personne ressemblait à quoi? Non, cette personne, c'était une personne qui était
de votre âge?

PAR M. MARTIN ARSENAULT:

910 Oui, c'était un de mes amis.

Pouvez-vous répéter votre question?

PAR LE PRÉSIDENT:

915 La personne qui était pour Rabaska était un de vos amis?

PAR M. MARTIN ARSENAULT:

920 Non, non, c'est quelqu'un que je connais, là.

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord, très bien.

925 Savez-vous ce qu'il est advenu de la requête déposée par quatre-vingt-treize (93)
citoyens?

PAR M. MARTIN ARSENAULT:

930 Le jugement va avoir lieu, c'est ce que ma mère dit.

PAR Mme LINE CARON:

935 La seule chose que j'ai entendu dire, le jugement devrait avoir lieu à la fin de janvier ou
au début de février. Je crois que ça devrait être très bientôt.

PAR LE PRÉSIDENT:

940 D'accord.

Alors un merci collectif à vous, merci beaucoup Martin, merci beaucoup madame Caron.

945 **MOUVEMENT POPULAIRE À BON PORT**

PAR LE PRÉSIDENT:

950 J'appelle maintenant Mouvement populaire À Bon Port, alors madame Tremblay.

Bonsoir.

PAR Mme ISABELLE TREMBLAY:

955 Bonsoir monsieur le Président, messieurs les Commissaires. Je me présente, Isabelle
Tremblay, avocate fiscaliste résidente du secteur est de Lévis et présidente et instigatrice du
Mouvement populaire À Bon Port.

960 Je suis ici en compagnie d'un de mes collègues, monsieur Gérald Larose, également
membre du Mouvement populaire À Bon Port et directeur qualité chez Neilson, compagnie
reconnue dans le domaine des grands travaux au Québec.

965 C'est avec plaisir que nous sommes des vôtres ce soir pour vous présenter l'essentiel du
mémoire déposé par le Mouvement populaire À Bon Port.

LECTURE DU MÉMOIRE

FIN DE LA LECTURE (Page 11, fin du premier paragraphe complet, "... du nonisme.")

970 Nous ne provoquerons, certes, aucun étonnement en affirmant que nous sommes
favorables à l'implantation de Rabaska. Toutefois, nous avons également des recommandations.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 11, point 9.0)

975 **FIN DE LA LECTURE (Fin du mémoire)**

Merci et bonne fin d'audience à vous tous.

PAR LE PRÉSIDENT:

980

Merci à vous, madame Tremblay, monsieur Larose.

D'abord monsieur Paré, une question.

985 **PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:**

J'aimerais vous entendre, madame Tremblay, davantage sur la notion d'objectif indice de pollution zéro (0).

990

Bon, vous avez fait allusion en termes généraux à des technologies de captation du CO₂, d'après ce que j'ai compris, mais est-ce que vous visez indice pollution zéro (0) strictement dans ces termes-là ou si c'est un objectif général que vous appliquez à l'ensemble de la collectivité lévisienne et qui viserait d'autres aspects de la vie.

995 **PAR Mme ISABELLE TREMBLAY:**

Ce qu'on entend par là, ce qu'on veut dire, c'est sûr qu'on s'est fait accuser d'être capitaliste, ne penser qu'à l'argent et aux retombées économiques.

1000

On serait pas derrière un projet comme Rabaska si c'était néfaste pour l'environnement. Il y a quand même, évidemment, des gaz à effet de serre qui vont être générés par le projet, je vous dirais qu'à l'échelle globale, il y a une économie en raison de divers facteurs et ça, je crois que le promoteur en a fait mention.

1005

Mais c'est sûr qu'il y a des moyens de diminuer ces gaz à effet de serre là, et c'est dans ce sens-là que vont nos recommandations, là. Il y a moyen de minimiser quand même les aspects négatifs sur l'environnement, et c'est pour ça qu'on recommande...

PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:

1010

Une deuxième question.

Au moment où on se parle, donc à l'égard de l'ensemble des projets les plus récents de terminal méthanier, une des règles d'implantation, c'est de s'installer le plus loin possible des populations.

1015

Comment conciliez-vous ça avec le projet Rabaska.

PAR Mme ISABELLE TREMBLAY:

1020 Bien, le promoteur respecte les normes européennes, américaines et canadiennes, eu égard justement à ces zones-là. Donc je vois pas, là.

PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:

1025 Mais le fait que Rabaska apparaisse comme étant le terminal méthanier qui aurait les résidences les plus proches de tous les projets connus, ça vous interpelle pas?

PAR Mme ISABELLE TREMBLAY:

1030 Non. Moi, je déménagerais à côté de Rabaska sans aucun problème, demain matin.

PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:

1035 OK, c'est bon à savoir.

PAR Mme ISABELLE TREMBLAY:

1040 Je suis dans le secteur est, je suis pas très loin, quand même. Je suis pas à vingt kilomètres (20 km), quand même.

PAR LE PRÉSIDENT:

1045 La question de pollution, indice pollution, je pose la question, en fait d'habitude et certainement dans cette Commission, le CO₂, le gaz carbonique n'est pas traité comme un polluant, c'est-à-dire on réserve le terme polluant, pollution, pour des gaz qui sont chimiquement nocifs à l'activité, à la fonction biologique de la planète, y compris les poumons, les reins des humains, etc., etc., le CO₂, c'est le responsable de la photosynthèse, donc de la vie sur la planète, que ce soit un gaz à contrôler, c'est autre chose.

1050 J'aimerais juste comprendre, quand vous parlez pollution zéro (0), vous parlez CO₂, gaz carbonique seulement. Donc les polluants connus, oxyde d'azote, oxyde de soufre, etc., c'est pas de ça que vous parlez.

PAR Mme ISABELLE TREMBLAY:

1055 Exactement.

PAR LE PRÉSIDENT:

1060 D'accord.

Avez-vous testé l'idée avec le projet, avec l'initiateur du projet Rabaska, cette idée que vous proposez qu'il y ait...

PAR Mme ISABELLE TREMBLAY:

1065

Pas du tout, non. C'est des recommandations.

PAR LE PRÉSIDENT:

1070

D'accord, que vous faites.

Est-ce que votre recommandation porte seulement sur le site éventuel de Rabaska et ses installations propres, ou sur l'ensemble du gaz naturel qui est transigé par le site, qui est passé par le site.

1075

PAR Mme ISABELLE TREMBLAY:

Je suis pas sûre de bien comprendre votre question.

PAR LE PRÉSIDENT:

1080

Alors je reprends.

Votre proposition concerne les activités propres au site, et non pas l'ensemble et l'usage total de tout le gaz naturel qui transite par le site, pour être envoyé à des clients.

1085

PAR M. GÉRALD LAROSE:

Si on parle au niveau de gaz à effet de serre, je crois que la quantité de gaz produit sur le site versus économiser dans le reste de la province, ça demeure un bilan positif.

1090

PAR LE PRÉSIDENT:

Les émissions propres aux activités du site seulement.

1095

PAR M. GÉRALD LAROSE:

Oui, mais si on fait le calcul...

PAR LE PRÉSIDENT:

1100

D'accord, compris.

1105 Vous avez été à Everett, Massachusetts, et vous avez vu le site là-bas, et les conditions.

Avez-vous vu l'arrivée d'un méthanier?

PAR Mme ISABELLE TREMBLAY:

1110 Quand on est allé sur le site, il y avait un méthanier qui était là, qui était présent.

PAR LE PRÉSIDENT:

1115 Alors je vais vous poser la question suivante, qu'est-ce qu'il y a que vous avez remarqué, à Everett, qui représente un avantage que le site éventuel du projet ici n'en a pas, et a contrario, qu'est-ce qui représente des désavantages là-bas que le site éventuel ici n'en a pas. À tout prendre!

PAR Mme ISABELLE TREMBLAY:

1120 OK. J'espère que j'en oublierai pas.

1125 Premièrement, le site là-bas, la ligne cryogénique qui part justement du méthanier aux installations, la ligne cryogénique là-bas n'est pas enfouie sous terre, elle est sur terre. Et à côté d'elle, il y a une cour à ferrailage et une cimenterie. De sorte que la ligne cryogénique passe dans une zone qui est industrielle, où il y a de la machinerie, etc., très achalandée. Ça, c'est la première chose qu'on a remarquée.

1130 La deuxième chose, c'est que pour le projet Rabaska, il y a l'enfouissement des réservoirs et il y a les réservoirs à double paroi. La norme américaine, c'est de ne pas avoir de réservoirs à double paroi, il y a seulement que l'enfouissement des réservoirs.

PAR M. GÉRALD LAROSE:

1135 Un bassin de rétention.

PAR Mme ISABELLE TREMBLAY:

1140 C'est ça. Donc ici, on a comme les deux (2) aspects, le bassin de rétention et puis la double paroi des réservoirs, ce qu'il y a pas à Everett.

1145 L'autre chose aussi qu'on a remarquée, c'est qu'ici, le gaz naturel quitterait les installations par pipeline dans le réseau. Là-bas, le gaz naturel quitte dans des camions, dans des réservoirs. Donc le gaz est sur la route partout partout, dans des camions.

L'autre chose aussi que nous avons remarquée, c'est que là-bas, toute la structure, tout le mécanisme, tout le processus est à l'extérieur, c'est pas dans des bâtiments fermés. Alors qu'ici, tout le processus est dans des bâtiments fermés. Là-bas, il y a des tuyaux un petit peu partout, on voit tout ce qui se passe.

1150

L'autre chose, c'est qu'il y a une centrale hydroélectrique à côté, tout près, tout près, tout près. Il y a beaucoup beaucoup d'industries alentour, des maisons tout près tout près, à cinq cents mètres (500 m), la première maison est à cinq cents mètres (500 m).

1155

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous avez observé des maisons unifamiliales ou des blocs appartements?

1160

PAR Mme ISABELLE TREMBLAY:

Il y a de tout, il y a des blocs appartements, des maisons.

1165

PAR M. GÉRALD LAROSE:

Il y a des développements qui se font aussi présentement, de résidences très luxueuses, à l'intérieur de peut-être un kilomètre-un kilomètre et demi (1 km-1 ½ km).

1170

PAR Mme ISABELLE TREMBLAY:

Ensuite, il y a le chenal qui est très très très étroit, cinq cents mètres (500 m), alors qu'ici, on parle de un point cinq kilomètre (1,5 km). Ça, c'est un autre aspect.

1175

PAR M. GÉRALD LAROSE:

L'accès au quai est beaucoup plus difficile, là-bas c'est un quai, c'est pas une jetée, et l'accès au quai est beaucoup plus difficile que qu'est-ce qui est prévu ici, par l'étroitesse de la rivière Mystic. Le bateau ne peut pas manœuvrer à l'intérieur de la zone immédiate au port, il faut qu'il rentre du reculons. Donc au point de vue accès...

1180

PAR LE PRÉSIDENT:

Et manœuvre d'arrimage.

1185

PAR M. GÉRALD LAROSE:

La manœuvre d'arrimage est beaucoup plus facile, je crois, sur un projet comme Rabaska que qu'est-ce qu'on a vu à Everett.

PAR LE PRÉSIDENT:

1190

Et si je vous pose la question maintenant, c'est quoi les désavantages qu'on a ici, pour le site éventuel, qu'Everett n'en a pas. Est-ce qu'il y en a?

1195

D'accord. Les avantages et désavantages, maintenant, pour le contexte, l'entourage ici, pas pour ce qui concerne le montage du projet comme tel.

Y a-t-il des facteurs, ici, qui favorisent l'insertion plus que le projet Everett.

PAR Mme ISABELLE TREMBLAY:

1200

Bien, je pense que c'est l'envers de la médaille de ce qu'on vient de vous présenter.

PAR LE PRÉSIDENT:

1205

Donc le fait que le fleuve soit plus large, etc., etc.

PAR Mme ISABELLE TREMBLAY:

1210

Soit plus large.

C'est sûr qu'il y a des familles près, bon, il y a des maisons ici, mais c'est loin de se comparer à la densité de population qu'il y a là-bas, là, ça se compare pas du tout, là.

PAR M. GÉRALD LAROSE:

1215

La diversité aussi des opérations au quai, aux alentours du port d'Everett, c'est énorme. On parle de cimenterie, on parle de récupération de métal, il y a des réservoirs de mazout juste à côté, il y a des réservoirs pour le bitume aussi juste à l'arrière, près de la torchère. C'est vraiment pas la même...

1220

PAR Mme ISABELLE TREMBLAY:

Il y a aussi, si je peux me permettre, à quai il y avait un méthanier, et à quelques mètres, il y avait un pétrolier; les deux (2) étaient côte à côte, là.

1225

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous ne voyez pas donc d'autres facteurs défavorables à l'insertion du projet dans ce milieu éventuel ici, comparativement à Everett.

1230

PAR M. GÉRALD LAROSE:

1235 Comme ma collègue disait, après avoir vu Everett, après avoir vu les conditions aussi que le promoteur ici nous amène, on dit qu'on a les deux (2) technologies au point de vue sécurité, la double paroi et les réservoirs de rétention, là-bas à Everett, les réservoirs sont surélevés, très très visibles, comparativement au projet ici.

PAR Mme ISABELLE TREMBLAY:

1240 Aucun talus d'atténuation, aucun reboisement, aucun...

PAR M. GÉRALD LAROSE:

1245 Moi, je me sens très sécuritaire, après avoir vu toutes les opérations, je crois le projet très sécuritaire, après avoir vu toutes les opérations qui se font autour de ça, après avoir discuté aussi avec les gens, les opérateurs de Suez, je vois vraiment pas le problème de sécurité, si on parle de sécurité et d'implantation d'un port dans le site prévu par Rabaska.

PAR LE PRÉSIDENT:

1250 Monsieur Waaub.

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

1255 Oui, concernant les suites à donner justement à ces guerres de chiffres concernant l'acceptabilité sociale et les méthodes de calcul, comment vous pensez, enfin, quel est votre plan, on pourrait dire, pour l'après-décision.

1260 Il y aura une décision à un moment donné, et quelle qu'elle soit, positive ou négative pour un groupe ou pour l'autre, comment les gens vont vivre ensemble, après ça, et quelle est votre proposition de travail.

PAR Mme ISABELLE TREMBLAY:

1265 Vous voulez notre point de vue sur l'acceptabilité sociale?

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

1270 C'est-à-dire comment vous pensez aborder les choses, une fois que la décision sera prise.

Mettons, dans une situation, on peut dire oui au projet, et dans ce cas-là, vous allez vivre avec des gens qui étaient contre et que vous allez côtoyer, et que vous allez continuer de vivre avec ces gens-là...

1275

PAR LE PRÉSIDENT:

Elle ou l'entreprise?

1280

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

Non, vous, le groupe; pas vous personnellement, mais le groupe que vous représentez, vous représentez un mouvement populaire de huit cent cinquante (850) personnes, etc.

1285

Comment ces huit cent cinquante (850) personnes-là vont penser leur relation avec les autres, dans un cas comme dans l'autre, c'est-à-dire mettons qu'on vous donne pas raison à vous mais qu'on donne raison aux autres, ou inversement.

PAR Mme ISABELLE TREMBLAY:

1290

Bien écoutez, je peux pas me prononcer pour huit cent cinquante (850) personnes, tout le monde a sa propre façon de réagir.

Tant qu'à moi, bien, je suis avocate, j'ai l'habitude d'être dans les conflits, les relations...

1295

PAR LE PRÉSIDENT:

L'adversité contradictoire est votre pain quotidien, quoi.

1300

PAR Mme ISABELLE TREMBLAY:

Tout le monde a droit à son opinion. Si les recommandations du BAPE sont négatives et que le projet va pas de l'avant, je vais respecter les conditions du BAPE, vous êtes là pour ça.

1305

On a toujours prôné le fait qu'il faut que le projet se rende au BAPE, et que dans la mesure où c'était positif, on appuyait le projet.

Si c'est pas le cas, bien écoutez, je vais dormir le soir. Mais comme je vous dis, j'ai l'habitude des relations conflictuelles, de sorte que c'est pas un problème pour moi.

1310

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est le charme des avocats, d'ailleurs.

1315 Oui, monsieur Larose.

PAR M. GÉRALD LAROSE:

1320 Je vous ferai remarquer que c'est pas le Mouvement À Bon Port qui est promoteur du projet. Le but du Mouvement était de permettre justement au promoteur, comparativement aux opposants qu'il y avait, c'est d'avoir la chance justement de faire valoir son projet, de le faire connaître, de se rendre aux audiences, qu'est-ce que les opposants essayaient de bloquer continuellement.

1325 La raison du Mouvement À Bon Port est ça. C'est pas nous qui va faire le projet après.

Dans nos recommandations, on souhaite qu'il y ait des comités de liaison, qu'il y ait des liens entre la population et le projet, de façon à ce que ça se fasse de façon harmonieuse. Mais c'est pas nous qui va faire le projet, là, c'est pas À Bon Port, qui va faire le projet.

1330

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est clair, ça va.

1335 On va entendre des représentants du milieu de Everett, Massachusetts, la semaine prochaine, et ce sera très éclairant, très intéressant.

Avez-vous autre chose à ajouter, madame Tremblay.

1340 **PAR Mme ISABELLE TREMBLAY:**

Peut-être. On a remarqué que depuis le début des audiences, un aspect du dossier qui semble vous préoccuper et vous tenir à cœur, c'est l'acceptabilité sociale.

1345 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui.

PAR Mme ISABELLE TREMBLAY:

1350

Je peux vous dire qu'on a réfléchi beaucoup à ce sujet-là, et j'ai préparé quelque chose, on a préparé quelque chose concernant notre vision de l'acceptabilité sociale, et si vous le permettez, je prendrais deux (2) minutes pour vous exposer notre vision.

1355 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Avec plaisir, allez-y.

PAR Mme ISABELLE TREMBLAY:

1360 Selon nous, il y a trois (3) aspects à considérer relativement à l'acceptabilité sociale que nous détaillerons plus amplement, soit la considération de cette notion par le promoteur, l'erreur de considérer une barrière géographique dans l'appréciation de cette notion et la tendance et l'évolution de ce concept.

1365 Premièrement, d'entrée de jeu, il importe de mentionner que le promoteur s'est toujours préoccupé de cet aspect du dossier. En effet, en améliorant considérablement son projet et en modifiant des aspects importants de celui-ci en réaction aux inquiétudes et préoccupations des citoyens de Lévis, il s'est montré très réceptif à cette composante du dossier.

1370 Deuxièmement, nous sommes d'avis que de considérer une barrière géographique comme point de départ à l'évaluation de ce critère est un piège et une prémisse de base erronée et ce, pour deux (2) raisons!

1375 En premier lieu, évaluer l'acceptabilité sociale en tenant compte de rayon fixe comme deux point cinq kilomètres (2,5 km) ou cinq kilomètres (5 km) est totalement arbitraire. Pourquoi considérer l'opinion et le niveau d'acceptation des gens à deux point cinq kilomètres (2,5 km) et non à deux point quatre (2,4 km) ou à cinq point trois (5,3 km). C'est totalement arbitraire et non fondé.

1380 En deuxième lieu, en considérant une barrière géographique limitée, telle le deux point cinq (2,5 km) ou le cinq kilomètres (5 km), on fait fi de ce que nous appelons la balance des inconvénients et des avantages.

1385 Certes, on ne peut nier que pendant la phase de construction, un petit nombre de personnes subiront plus d'inconvénients que d'avantages relativement à l'implantation du projet Rabaska. Toutefois, les avantages de ce projet se feront sentir par un nombre beaucoup plus grand de personnes, à court, moyen et long termes.

1390 Il est donc nécessaire de considérer l'acceptabilité sociale de ces gens qui sont affectés par le projet et ce, de manière positive, tout autant que de considérer ceux qui sont affectés négativement. Il est erroné de donner plus de poids aux premiers.

1395 Par conséquent, d'un côté, l'on retrouve un petit nombre d'individus qui vivront les inconvénients et de l'autre, un très grand nombre qui bénéficiera des avantages. La balance penche donc vers une considération de ces personnes dans l'évaluation du critère de l'acceptabilité sociale. Depuis des mois, celles-ci se sont prononcées en faveur de Rabaska.

Troisièmement, nous sommes d'avis que de fixer l'acceptabilité sociale dans le temps, à un moment fixe et statique, ne peut représenter un niveau réel d'acceptabilité sociale. En effet,

1400 nous considérons que celle-ci doit se mesurer dans une période de temps, et que celle-ci est constamment en évolution.

1405 Or, depuis 2004, les sondages démontrent une évolution quant aux personnes en faveur de Rabaska. Aussi, les résultats des élections traités précédemment dénotent cette acceptabilité.

1410 Enfin, les actes concrets posés par nos élus démontrent clairement que la tendance est à l'acceptabilité sociale. En effet, en 2004, Rabaska a reçu un accueil négatif de nos élus. Aujourd'hui, quatorze (14) contre un (1) ont approuvé le mémoire de la Ville en faveur de Rabaska et ce, dû aux efforts du promoteur de renseigner la population, et non au lobbyisme.

Ces élus nous représentent et ont le pouls de la population. Il est donc important de considérer leur position lorsque vient le temps d'évaluer l'acceptabilité sociale.

1415 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est une contribution très appréciée.

1420 La question qu'on a posée aux opposants du projet, c'était clair qu'il y a la proximité, elle était inversement proportionnelle à l'acceptation, ce qui est tout à fait normal.

Et la question, si ça devient une considération analytique pour poser une question, ça prendrait quelle forme.

1425 Et je vais partager avec vous et avec la salle un élément qui n'est pas un secret, l'analyse de la Commission, à ce niveau, va s'informer des deux (2) principes qui sont enchâssés dorénavant dans les lois du pays, la loi sur le développement durable évoque, dans le même principe, la notion de la solidarité et la notion de l'équité qui pourraient, à certains égards, avoir une apparence, pourraient être perçues en apparence comme étant contradictoires.

1430 Or, quand il y a une dissymétrie entre la répartition des avantages et des désavantages, quelles sont les considérations spatiales et temporelles, et à quelle échelle, qui pourraient dire, il y a un équilibre qu'on peut atteindre quelque part.

1435 Manifestement, il faut que le bilan, à l'intérieur d'une échelle temporelle raisonnable, et spatiale raisonnable, rapporte un équilibre, même si à un moment précis pris comme photographie, il y a déséquilibre. Vous voyez ce que je veux dire.

PAR Mme ISABELLE TREMBLAY:

1440 Exactement, on est d'accord avec vous.

PAR LE PRÉSIDENT:

1445 Alors nous avons déjà la chance d'avoir deux (2) encrages, quelques encrages dans la loi, et notre analyse à propos de cette problématique sera inspirée et informée par ces deux (2) considérations.

 Alors merci beaucoup madame Tremblay, merci monsieur Larose.

1450

 Et on va prendre une pause, merci!

1455

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

**REPRISE DE LA SÉANCE
JEAN-CLAUDE BOUCHARD**

1460

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors je vous invite à prendre place, s'il vous plaît, on reprend. Mesdames et messieurs, on reprend les travaux et j'invite madame Christine Dubé, s'il vous plaît.

1465

Madame Dubé est dans la salle?

J'invite monsieur Jean-Claude Bouchard.

1470

Alors bonsoir monsieur Bouchard.

PAR M. JEAN-CLAUDE BOUCHARD:

Bonsoir monsieur le Président, messieurs les Commissaires.

1475

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors on a lu votre mémoire, allez-y avec les points saillants.

1480

PAR M. JEAN-CLAUDE BOUCHARD:

D'abord vous féliciter de votre patience, ça doit pas être facile. Je pense qu'à la longue, les journées doivent commencer à vous paraître immenses.

1485

PAR LE PRÉSIDENT:

Quand on commence à développer des rapports affectifs avec vous, bien, c'est normal.

PAR M. JEAN-CLAUDE BOUCHARD:

1490

C'est pas facile de venir s'asseoir ici après le groupe À Bon Port, j'espère ne pas être contaminé, mais j'ai pris des antibiotiques!

PAR LE PRÉSIDENT:

1495

Allez-y, on vous écoute, allez-y.

PAR M. JEAN-CLAUDE BOUCHARD:

1500

Alors je vais lire en partie mais commenter aussi mon mémoire.

D'abord vous dire que je vous parlerai pas des gaz à effet de serre, je vous parlerai pas non plus des brèches dans les navires, c'est pas ma spécialité, c'est pas mon niveau de connaissance.

1505 Là où je prétends de connaître, c'est dans mon quartier, les gens et le milieu de vie dans lequel on est. Alors c'est là-dessus que je veux faire porter mon intervention.

PAR LE PRÉSIDENT:

1510 Allez-y.

PAR M. JEAN-CLAUDE BOUCHARD:

1515 Alors mon nom est Jean-Claude Bouchard, je demeure au 866, de la Martinière, Lévis, secteur Lauzon, depuis trente-deux (32) ans et réside dans le quartier depuis cinquante-trois (53) ans, donc depuis ma naissance. Marié, je suis père de quatre (4) enfants, ma résidence se situe à près de deux kilomètres (2 km) du projet à l'étude.

1520 Je suis agent d'intégration au Centre de réadaptation Chaudière-Appalaches et conseiller municipal depuis vingt (20) ans. Alors je suis conseiller municipal depuis vingt (20) ans, c'est pour cela que je prétends bien connaître le quartier.

1525 Non pas pour minimiser les gains de madame Marinelli qui est passée devant vous cette semaine, mais j'ai gagné ma sixième élection comme candidat indépendant, avec la deuxième plus grosse majorité du conseil municipal sur les quinze (15) conseillers.

1530 Alors je prétends bien connaître mon quartier et je prétends être bien connu de mon quartier. Je prétends même, et certains de mes adversaires pourraient en témoigner, connaître plus de deux mille (2000) personnes par leur nom, dans mon quartier.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, quatrième paragraphe, "Dans ce quartier...")

FIN DE LA LECTURE (Page 3, fin du deuxième paragraphe)

1535 Je ne suis pas un antidéveloppeur. Lorsque j'ai débuté mes mandats comme conseiller municipal dans mon quartier, le petit parc industriel du secteur Lauzon avait en-deçà de cinq cents (500) employés. Aujourd'hui, il y en a plus de mille (1000), dont plusieurs entreprises avec lesquelles j'ai transigé pour être la personne qui fasse en sorte que les citoyens vivant autour puissent vivre en harmonie avec l'entreprise.

1540 J'ai aidé à l'implantation et l'agrandissement de la compagnie Frito-Lay, on y a installé des zones tampons, on y a installé des boutons, on a modifié les éclairages, on a fait un

agrandissement de quatre-vingt-cinq mille pieds (85 000 pi) portant les emplois de cent quatre-vingt-cinq (185) à plus de quatre cents (400). Donc je ne suis pas un antidéveloppeur.

1545

Nous ne sommes pas non plus, dans notre quartier, des spéculateurs ou des gens venant de l'extérieur. Je pourrais vous nommer des familles souches, des Pelletier, des Bégin, des Martel, des Samson, certains qui y sont depuis plus de trois (3) générations.

1550

Contrairement à ce qu'on peut prétendre aussi, nous ne sommes pas de riches propriétaires terriens. J'ai une maison que j'ai bâtie moi-même, de mes propres mains, avec mon épouse et mon père, et qui est évaluée aujourd'hui à moins de cent mille dollars (100 000 \$), alors qu'on sait que l'évaluation municipale dans Lévis est de cent dix-huit mille (118 000 \$). Dans mon quartier, sur les cent quatre-vingts (180) maisons entre la route Lallemand et les limites de Beaumont, moins de un pour cent (1 %) des maisons sont au-delà de l'évaluation moyenne.

1555

Or, nous ne sommes pas un groupe de gens, nous ne sommes pas un quartier qui vient défendre le syndrome de pas dans ma cour. Nous nous y sommes installés pour la quiétude, la beauté des lieux et par choix pour élever nos familles. Par la suite, de multiples changements de zonage successifs ont fait en sorte de nous assurer quiétude et paix, croyons-nous à l'époque.

1560

Le dernier des changements en liste est celui du 21 février 2001, c'est déjà déposé, la copie au BAPE, où l'ex-Ville de Lévis, alors membre de la MRC de Desjardins, acceptait par résolution unanime, suite à des consultations publiques effectuées en décembre de la même année sur le schéma d'aménagement révisé de la MRC, acceptait donc unanimement, par les élus de Lévis, Pintendre, Saint-Joseph et Saint-Henri qui formaient à l'époque la MRC, une résolution signée par notre maire de l'époque, monsieur Jean Garon, alors préfet de la MRC de Desjardins et maire de Lévis.

1565

1570

La position du 21 février retirait l'affectation industrialo-portuaire dans l'est de notre quartier; cette affectation était un vœu des anciens conseils qui fut retirée par consultation publique des élus et de la population. En passant, une affectation, ce n'est pas un zonage.

1575

Or, ce schéma qui devait entrer en vigueur n'a jamais été promulgué, car il nécessitait des corrections sur d'autres sujets que le zonage de ce secteur, et le maire de la nouvelle ville regroupée a décidé de faire préparer et présenter un schéma unifié de la nouvelle ville qui devait comprendre les deux (2) schémas de l'ex-MRC de Desjardins et des Chutes Chaudière qui formaient le nouveau Lévis suite à la fusion de janvier 2002.

1580

Malheureusement, depuis 2001, ce schéma-là n'a jamais été déposé, faisant en sorte qu'on est aujourd'hui rendu en 2007, et aujourd'hui, de deux heures (2 h) jusqu'à sept heures et demie (7 h ½), avant de m'en venir ici, on travaillait sur le schéma unifié.

1585 Et en passant, à l'intérieur de ce schéma unifié, on est encore à planifier l'implantation du projet Rabaska, alors qu'on nous dit, à toute gorge déployée, que le projet est conforme au zonage.

1590 Quatre (4) années plus tard, rien n'est encore fait, faisant ainsi que l'astérisque concernant l'affectation industrielle ou portuaire est demeurée, même si le consensus unanime était à l'effet de retirer toute affectation, donc le projet qui est devant nous ne pourrait pas s'installer, respectant ainsi le vœu des élus et de la population exprimé lors de la dernière consultation publique de ce secteur en 2001.

1595 Et vous allez retrouver, dans un des mémoires déposé par monsieur Asselin, qu'à la planification stratégique de 2005, le projet de zone industrialo-portuaire avait été aussi retiré.

1600 Le secteur à l'étude pour ce projet se situe donc en zone agricole permanente du Québec, j'ai déjà déposé la carte, et n'est utilisé actuellement qu'à des fins agricoles et résidentielles. On dit maintenant résiduelle, selon l'évaluation municipale. Il est situé à plus de trois kilomètres (3 km) du parc industriel de Lauzon, donc non relié aux activités industrielles d'aucune manière, actuellement.

1605 La venue de ce projet modifierait profondément ce secteur qui en est un de résidences et de fermes situées en face de l'île d'Orléans - vous devez être tanné d'entendre tout le temps la même chose, je pense que si vous savez pas qu'il est en face de l'île d'Orléans...

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, 2^e ligne du deuxième paragraphe, "Reconnu site...")

1610 **FIN DE LA LECTURE (Page 5, milieu du troisième paragraphe, "...du projet.")**

1615 J'avais, dans ce quartier-là, messieurs les Commissaires, partir de la route Lallemant jusqu'aux limites de Beaumont, cent quatre-vingt-sept (187) résidents que je connais tous par leur nom.

J'ai eu six (6) élections. À la dernière, malheureusement, il y en a une quinzaine qui ont pas voté pour moi parce qu'ils ont eu des mandats de réserve de leur terre par Rabaska.

1620 Les autres, je les connais tous, j'ai déjà eu plus de quatre-vingts pour cent (80 %) de ce vote-là, maintenant ces gens-là hésitent à correspondre avec nous parce qu'ils se sentent pas rejetés, mal pris entre le projet, la possibilité de vendre leur terre et leurs voisins qui sont aussi leurs amis.

1625 Encore une fois, c'est pas des propriétaires terriens qui ont acquis ça pour faire de la spéculation.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, dernier paragraphe)

FIN DE LA LECTURE (Page 5, fin du dernier paragraphe)

1630 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors je vous invite, monsieur Bouchard...

1635 **PAR M. JEAN-CLAUDE BOUCHARD:**

D'accélérer?

PAR LE PRÉSIDENT:

1640 Les éléments qu'on a déjà couverts, ça retient toujours sa pertinence.

S'il y a des éléments nouveaux à partager avec la salle, allez-y.

PAR M. JEAN-CLAUDE BOUCHARD:

1645 Alors je vous parle rapidement d'Everett, Boston, on en a entendu parler abondamment tout à l'heure.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 6, deuxième paragraphe)

1650 **FIN DE LA LECTURE (Page 6, milieu du deuxième paragraphe, "... sur leur territoire.")**

1655 Il faut comprendre, je vous ai entendu questionner tout à l'heure sur Everett, c'est un terminal qui a été implanté il y a trente (30) ans. Il y a trente (30) ans, on faisait pas les choses comme on les fait aujourd'hui, et je pense bien que si on essayait aujourd'hui de réimplanter un terminal méthanier où il y en a un à Everett, je pense pas que la population serait d'accord.

1660 D'autant plus que le contexte d'acceptation du terminal méthanier d'Everett est complètement différent du nôtre. C'est vrai qu'il sort des camions d'Everett, toutefois il faut comprendre que quatre-vingts pour cent (80 %) de ce qu'on y pompe s'en va dans une usine pour produire de l'électricité.

1665 Ce que le maire nous a dit, ce que les gens nous ont dit, s'il y a pas de terminal à Everett, on gèle l'hiver et on meurt de chaleur l'été. Alors le contexte est pas le même pour les gens de Lévis.

PAR LE PRÉSIDENT:

1670 D'accord.

PAR M. JEAN-CLAUDE BOUCHARD:

1675 Alors l'organisme qui les accompagne ne fait pas de manifestation, il évalue selon des critères de besoins, et avec ces critères-là, Rabaska ne serait jamais accepté au Québec.

1680 L'acceptabilité sociale, je vous en parle rapidement, s'il y a un terme qui fut galvaudé, on vous a reparlé du référendum, on vous a parlé du recensement dans les deux kilomètres (2 km), on vous parle aussi que ce projet-là, et je me considère comme représentant de la population concernée, ne reçoit pas l'aval de la population.

1685 L'acceptabilité sociale est un principe fondamental pour le développement durable. Or, dans notre secteur et notre ville, c'est en décembre 2001 la dernière fois que des consultations publiques où toute la population de Lévis fut invitée a décidé de ce que l'avenir de notre développement incluait dans les zones industrielles.

Je conclus, monsieur le Président, rapidement.

1690 Lors des consultations, à trois (3) reprises je suis intervenu pour démontrer l'improvisation et le cafouillis dans la réglementation; les fonctionnaires ne réussissaient même pas à expliquer clairement la situation, rappelons-nous du surzonage industriel par-dessus un zonage agricole, de la supposée zone industrialo-portuaire. Alors on a des drôles de documents pour planifier!

1695 On a donc adopté, c'est tellement conforme qu'on a donc adopté une résolution, par la Ville de Lévis, demandant aux fonctionnaires de préparer des amendements au zonage.

1700 Je sais que monsieur Paré est un spécialiste en urbanisme, alors moi, de ma connaissance, j'en ai peu, j'ai juste vingt (20) ans d'expérience municipale, quand un projet arrive, qu'il vienne d'un promoteur privé, d'un industriel, d'un commercial ou d'un résidentiel, c'est conforme, ça rentre comme les doigts de la main dans un gant, et on émet le permis.

Quand on fait des modifications, c'est parce que c'est pas conforme!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 8, dernier paragraphe)

1705 **FIN DE LA LECTURE (Fin du mémoire)**

Merci beaucoup, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

1710 C'est nous qui vous remercions, monsieur Bouchard, merci beaucoup de votre contribution.

Monsieur Paré.

1715

PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:

Une petite précision, monsieur Bouchard, vous faites allusion à un organisme américain, Conservation Law Fondation et là, vous dites plus loin:

1720

"Cet organisme ne permettrait aucun nouveau terminal sur leur territoire."

Est-ce que c'est un organisme de représentation et de pression ou c'est un organisme, selon vous, à caractère régulateur ou réglementaire.

1725

PAR M. JEAN-CLAUDE BOUCHARD:

Ils travaillent en parallèle avec la FERC, aux États-Unis. Ils sont consultés par la FERC sur l'ensemble des projets implantés, mais exclusivement Nouvelle-Angleterre.

1730

PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:

Merci.

1735

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci beaucoup, monsieur Bouchard.

PAR M. JEAN-CLAUDE BOUCHARD:

1740

Je vous souhaite une bonne réflexion!

PAR LE PRÉSIDENT:

1745

Merci à vous.

PIERRE CADORETTE

1750

PAR LE PRÉSIDENT:

J'invite monsieur Pierre Cadorette à venir prendre la parole.

1755

Alors on a lu votre mémoire attentivement, monsieur Cadorette, allez-y avec les éléments saillants que vous aimeriez partager avec la salle et avec nous, et on aura des discussions.

PAR M. PIERRE CADORETTE:

Je m'excuse si ça prend du temps, mais je veux être à l'aise.

1760

Bonsoir. Mon travail de conseiller forestier que j'effectue depuis plus de vingt (20) ans dans les forêts privées de la rive sud de Québec me permet d'apporter mon appréciation sur la valeur des peuplements forestiers qui pourraient être directement touchés par l'implantation des installations terrestres du terminal.

1765

Le but de mon mémoire vise à corriger les faits sur l'interprétation que l'initiateur fait du déboisement requis pour la construction du terminal. Il tentera de démontrer, au meilleur de ma connaissance, que ce pourcentage de surface des boisés, occupé par des arbres, est plus élevé et que l'impact environnemental comporte une perte nette de matière ligneuse non négligeable, étant donné la bonne productivité forestière prévisible à ce type de qualité de station.

1770

Voilà, les responsables de l'inventaire forestier chez SNC-Lavalin ont choisi de ne pas établir une station d'observation dans le bloc homogène de trente-quatre hectares (34 ha) que constituent les plantations.

1775

Le tableau 2.13 du chapitre 3, volume 1 de l'étude d'impact, intitulé "Description des peuplements forestiers recensés dans les stations d'observation de la zone d'étude", ne comporte donc aucune information sur les plantations.

1780

Selon moi, le promoteur savait pertinemment, au cours de la planification de l'inventaire des peuplements forestiers, que les plantations représenteraient, par rapport à la superficie décrite pour le déboisement, environ quarante-cinq hectares (45 ha), quarante-cinq point cinq (45,5 ha), moi je l'estime à ça, un fort pourcentage de couverture du terrain forestier productif.

1785

Il aurait dû établir une station d'observation et décrire correctement les plantations, car elles représentent cinquante-sept pour cent (57 %) de la superficie à déboiser.

1790

Alors on voit très bien que les stations d'observation, là c'est un peu petit, mais vous les voyez dans la légende, j'ai pris la figure 2.6 dans l'étude d'impact du promoteur et chacune des stations d'observation est entourée en bleu, comme ça, alors il y a une douzaine de stations ou plus peut-être, alors vous en voyez ici, autour, mais les plantations sont au centre, et il y en a aucune, c'est étrange de mon point de vue.

1795

Et la description que le promoteur fait, dans ses stations d'observation, sont quand même assez bien au niveau des peuplements qui sont, on dirait, autour. Mais comme on l'a fait avec madame Lamoureux l'autre jour pour la tourbière, on dirait que les peuplements touchés principalement, qui doivent être détruits, eux échappent un petit peu au niveau de qualité de caractérisation.

1800 Alors c'est encore une figure qui était dans l'étude d'impact du promoteur.

 La figure 6,6 localise les peuplements forestiers. En bleu, vous pouvez remarquer les plantations.

1805 Parlant de peuplements forestiers, voici la définition d'un peuplement forestier productif selon le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, suite à la question que j'avais posée dans la première partie des audiences publiques, le 11 décembre dernier, alors je vais lire la définition:

1810 "Dans la norme de stratification forestière du troisième décennal – définition des peuplements forestiers – la stratification du territoire se divise en quatre (4) grandes catégories: Les étendues d'eau, les terrains improductifs, les terrains à vocation non forestière et les terrains forestiers productifs. Ces derniers doivent être capables de produire au moins trente mètres cubes-hectare (3 m³/ha) de matière ligneuse sur une période d'au plus cent vingt (120) ans. Ces terrains forestiers productifs se subdivisent en deux (2) sous-catégories: les peuplements naturels et les plantations."

 C'est toujours le ministère des Ressources naturelles qui parle:

1820 "Les plantations visées sont considérées comme des peuplements forestiers."

 À titre d'indication, quand on parle de trente mètres cubes-hectare (30 m³/ha) en termes de production, pour un peuplement productif, une plantation, telles qu'elles sont établies sur le site, dans un indice de qualité station qui est moyen et plus, si on pourrait dire, peut produire, à cinquante (50) ans, jusqu'à trois cents cinquante mètres cubes solides-hectare (350 m³/ha). Alors vous voyez un peu la productivité d'une plantation.

1830 Selon l'étude d'impact, au chapitre 6.3.5.4, "Données forestières", l'initiateur précise que sur les deux cent quatre-vingt-six point six hectares (286,6 ha), alors je l'ai un peu montré l'autre soir, on voit vraiment les limites sous option, alors ça part du lot 1.1, qui est la limite avec Beaumont, et ça va jusqu'au lot 13.1.

 C'est défini de cette façon-là dans l'étude d'impact, nommer les producteurs, pour garder l'intimité, par des lettres comme ça, avec des numéros, je voulais un peu montrer ça.

1835 Alors selon l'étude d'impact, l'initiateur précise que sur les deux cent quatre-vingt-six point six hectares (286,6 ha) présentement sous option, cent dix-neuf point neuf hectares (119,9 ha) sont boisés.

1840 Selon moi, cette superficie totale devrait être ramenée à cent seize virgule trois (116,3 ha), c'est pas grand-chose, vous allez dire, mais parce qu'ils incluaient une friche, et les

friches sont non boisées. Donc toujours dans la notion de peuplement forestier productif, je l'établis à cent seize virgule trois (116,3 ha).

1845 Alors cent seize virgule trois hectares (116,3 ha) forestiers, ça veut dire tout ce que vous voyez qui accote la 20 ici, comme peuplement forestier, un petit peu ici et là, j'ai pas fait la description précise de la partie sous option, mais c'est négligeable, bien, pas négligeable, c'est un beau peuplement d'érables sur le bord du cap, mais c'est ça ici, le cent seize point trois hectares (116,3 ha) forestiers.

1850 Je voudrais aussi attirer votre attention sur, j'ai mis la distance de la jetée de l'école Sainte-Famille, et aussi, on parle souvent des distances de cinq cents mètres (500 m) et tout ça, la ligne cryogénique passe environ, selon mon estimation, avec une échelle de un dans quinze mille (1:15 000), sur cette photo-là, à environ de trois cent cinquante (350 m) à quatre cents mètres (400 m) de la ligne arrière des terrains de la rue de Vitré.

1855 J'ai aussi remarqué, dans l'étude d'impact, souvent beaucoup de questionnement des spécialistes des ministères sur la sismologie, en tout cas la zone sismique, ici, qui est quand même – bon, il y avait des questions beaucoup dans l'étude d'impact, vous devez l'avoir remarqué, et la ligne cryogénique monte sur un point trois kilomètre (1,3 km).

1860 Alors selon le tableau QE0022, fourni par Rabaska que je remercie, suite à ma question du 11 décembre dernier, le déboisement requis pour la construction du terminal s'élève à quarante-neuf point deux hectares (49,2 ha). Ici, selon l'estimation de Rabaska.

1865 Selon moi, en considération de la définition d'un peuplement forestier productif, je l'estime plutôt à quarante-cinq point cinq (45,5 ha). Je la réduis un petit peu, je rentrerai pas dans les top détails, mais c'est qu'eux ont ajouté la tourbière de cinq point sept hectares (5,7 ha), sauf que moi, je veux m'en tenir à l'idée des peuplements forestiers, j'ai réduit cette superficie-là, ce qui donne quarante-cinq point cinq (45,5 ha). Je l'estime à quarante-cinq point cinq (45,5 ha), alors voilà.

1870 Donc un déboisement requis de quarante-cinq point cinq (45,5 ha) ou de quarante-neuf point deux (49,2 ha).

1875 Voyons la figure suivante, qui nous permet de visualiser les peuplements touchés par ce déboisement. Merci encore à l'initiateur, parce que ce que j'avais demandé, franchement, j'ai été bien servi, on voit très très bien c'est quoi, alors pour les gens dans la salle, tout ce qui est en hachuré devra être déboisé.

1880 Ici, il y a rien, parce que c'est une friche qui est pas reboisée. Tout ce qui est en bleu, c'est le trente-quatre hectares (34 ha). Sauf que pour le déboisement, c'est estimé à vingt-six hectares (26 ha), la partie plantations; les boisés mixtes qu'on voit sont estimés, eux, à dix-sept point cinq hectares (17,5 ha).

1885 Moi, j'ajoute une petite partie de la tourbière, la partie de tourbière boisée qui est un peuplement forestier productif, donc dix-neuf point cinq (19,5 ha) plus vingt-six (26 ha), ça fait ce quarante-cinq point cinq hectares (45,5 ha).

1890 L'importance de l'impact environnemental, selon Rabaska, est considéré comme faible. Alors on peut lire que la végétation terrestre, dans l'étude d'impact, on peut lire – je m'excuse, je vas juste me retrouver. OK, je reprends, je m'excuse!

1895 En considérant les plantations, c'est quarante-cinq point cinq hectares (45,5 ha) du couvert forestier qui devra être déboisé pour la construction du terminal, ce qui représente environ quarante pour cent (40 %) de la surface boisée actuellement occupée par des arbres, c'est-à-dire quarante-cinq point cinq hectares (45,5 ha) sur cent seize virgule trois (116,3 ha).

1900 Pourtant, au chapitre 6.2.1.4, le promoteur ne tiendra pas compte des plantations dans son évaluation de l'impact environnemental relié à la destruction des peuplements forestiers visés.

 Alors on peut lire ce qui était écrit à ce moment-là, lors de la détermination de l'impact environnemental:

1905 "La végétation terrestre arborescente subira une perturbation faible puisque la surface à déboiser actuellement occupée par des arbres, dix-huit hectares (18 ha), représente vingt-deux pour cent (22 %) des peuplements sur les propriétés de Rabaska."

1910 Alors là, il faut bien se comprendre, ça monte à quarante pour cent (40 %) parce que j'inclus les plantations qu'ils ont ajoutées, donc le tableau qu'on voyait avant. Et le quatre-vingt-trois point cinq (83,5), il faut juste ajouter la valeur des plantations aussi, ce qui donne notre cent dix-neuf hectares (119 ha).

1915 L'importance de l'impact environnemental est donc faible, c'est le promoteur toujours qui parle, puisque l'étendue est locale et la durée longue.

1920 L'importance de l'impact environnemental, selon moi, elle est très forte, au contraire. On voit une très très belle photo qui montre le bloc d'un seul tenant de trente-quatre hectares (34 ha), ça inclut une portion ici de plantations un petit peu plus jeunes. Ici, vous voyez toutes les plantations qui ont dix (10) ans et plus, qui représentent quatre-vingt-deux pour cent (82 %) des arbres boisés.

1925 Selon moi, en se référant à la même grille de détermination de l'importance de l'impact environnemental, j'établis la valeur de la composante à grande; j'établis le degré de perturbation à élevé, parce qu'il y aura perte nette totale. L'intensité de l'effet environnemental est très forte.

La synthèse de ces intrants nous amènent à qualifier l'importance environnementale de très forte, puisque l'étendue est locale et la durée longue.

1930 Le promoteur, encore une fois, nous a fourni cette image-là, qui est quand même très bien faite. Le promoteur propose d'atténuer cet impact en reboisant vingt-huit hectares (28 ha), dont vingt hectares (20 ha), vous voyez le plan de reboisement, il explique en couleurs, c'est très bien fait, feuillus, conifères, mixtes et les aires déboisées, alors le reboisement, le vingt-huit hectares (28 ha) dont vingt hectares (20 ha) sur les talus.

1935 Alors les plantations de dix (10) ans et plus vont être détruites pour construire un talus qu'on va végétaliser.

1940 Le promoteur propose d'atténuer cet impact en reboisant vingt-huit hectares (28 ha) dont vingt hectares (20 ha) sur les talus d'atténuation visuelle et huit hectares (8 ha) au sud du site. C'est ce qui est en jaune ici qui explique, c'est la zone où ils vont, lors de la construction, installer ce qu'ils ont dit, tous les équipements nécessaires pour faire le ciment et tout ça.

1945 Selon moi, ces mesures sont totalement irrecevables, car si dans le cadre de son projet, l'initiateur doit camoufler ses installations parce que le site est situé dans une zone à haut potentiel agricole, résidentiel et touristique, il doit assumer entièrement et à ses frais la nécessité de devoir construire des talus d'atténuation visuelle.

1950 Il serait inconcevable que les spécialistes des ministères devant juger les impacts et les mesures d'atténuation éventuellement proposées par l'initiateur puissent accepter de telles mesures d'atténuation.

1955 La Ville de Lévis a enchâssé, dans son deuxième protocole, le plan de reboisement de Rabaska. De mon point de vue...

PAR LE PRÉSIDENT:

1960 J'aimerais, monsieur Cadorette, que vous accélériez, parce que c'est là le nœud de la question, juste pour nous permettre de poser des questions.

PAR M. PIERRE CADORETTE:

Oui, absolument.

1965 De mon point de vue, je reprendrai avec politesse l'expression forestière bien connue, pour moi, ils se font passer un sapin. C'est mon esprit un peu.

La conclusion!

1970 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 13)**

FIN DE LA LECTURE (Fin de la page 13)

Ce qui est un très très gros avantage au niveau production forestière.

1975

Merci beaucoup.

PAR LE PRÉSIDENT:

1980

Merci à vous, monsieur Cadorette. Donc si vous n'acceptez pas les mesures d'atténuation – non, je reprends.

Quand vous qualifiez l'impact comme étant très fort, parce que quand même, le mot est fort, très fort, qu'est-ce qu'on dirait par rapport à un projet qui aurait déboisé quatre (4) fois ça ou dix (10) fois ça, dans la même biorégion; si vous utilisez très fort pour ça, ce serait quoi le mot à utiliser.

1985

PAR M. PIERRE CADORETTE:

1990

Ce serait le même, parce que je me suis fié...

PAR LE PRÉSIDENT:

Là, ça perd sa capacité de distinction, quoi.

1995

PAR M. PIERRE CADORETTE:

Non mais, monsieur Samak, la grille de détermination de l'importance de l'impact environnemental est basée sur des intrants qui sont la valeur de la composante, alors la valeur de la composante, je suis persuadé, et ça, j'ai mis la citation de Richard Desjardins.

2000

Vous savez, en foresterie, dans le cœur des Québécois, l'impact que l'erreur boréale a fait, je vous donne cet exemple-là, pourquoi ça a fait un impact comme ça, c'est parce que les gens, au niveau de la forêt, il y a vraiment quelque chose, ça touche une corde sensible. Donc...

2005

PAR LE PRÉSIDENT:

J'ai compris la référence.

2010

PAR M. PIERRE CADORETTE:

OK, je vais vite! La valeur de la composante est très élevée, selon moi.

2015 Quand on rentre dans la grille, la valeur de la composante est élevée écosystémiquement et socioéconomiquement.

 Parce que comme j'ai déjà expliqué, comme je vous ai dit dans mon mémoire, je travaille depuis vingt (20) ans dans un programme gouvernemental que vos impôts et les miens ont servi à planter ces arbres-là.

2020 Actuellement, le budget est de trente millions (30 M\$) annuellement, ça fait travailler du monde dans les régions, ils peuvent pas arrêter ce programme-là tellement c'est bon pour les régions, en termes de développement durable et d'emplois. Je referme la parenthèse.

2025 Alors valeur écosystémique forte, valeur socioéconomique forte, dans la grille de détermination telle qu'elle est présentée dans Rabaska; alors ça donne tout de suite une grande valeur de la composante.

PAR LE PRÉSIDENT:

2030 D'accord.

PAR M. PIERRE CADORETTE:

2035 Je continue juste! On arrive à l'effet de perturbation.

 Si vous détruisez, que ce soit vingt (20 ha), trente (30 ha), comme ils vont faire là, quarante-cinq point cinq hectares (45,5 ha) ou deux cents hectares (200 ha), la perturbation, selon moi, la perte nette est totale, donc elle est élevée.

2040 Si on associe l'intrant degré de perturbation élevé avec grande valeur, ça tombe tout de suite dans une intensité très forte, dans la grille.

2045 Alors une intensité très forte, une durée longue, en tout cas comme on a dit, étendue courte durée longue, ça met très fort. C'est pas moi qui mets très fort, ça donne très fort.

 Mettons qu'on diminue, ça donnerait fort, mais c'est très fort.

PAR LE PRÉSIDENT:

2050 D'accord. Mais je retiens quand même l'idée, que ce soit ça ou dix (10) fois ça, c'est très fort pareil...

PAR M. PIERRE CADORETTE:

2055 Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

... alors je suis obligé de constater que le terme a perdu un peu de sa capacité discriminatoire. Mais ça, on restera pas là-dessus.

2060

Dernière question. Si les mesures d'atténuation proposées sont irrecevables, très rapidement, pour que ce soit recevable, ça doit être quoi.

PAR M. PIERRE CADORETTE:

2065

OK. Encore là, quand je dis irrecevables, ça a l'air comme drastique, mais je vais vous dire pourquoi j'ai pris le qualificatif.

PAR LE PRÉSIDENT:

2070

Non, non, je veux que vous me disiez ce serait quoi...

PAR M. PIERRE CADORETTE:

2075

Bien, je voudrais vous répondre très convenablement. Pourquoi j'ai dit irrecevables, parce que le qualificatif est fort, ça a l'air comme drastique. Moi...

PAR LE PRÉSIDENT:

2080

Mais c'est pas ça ma question, monsieur Cadorette.

PAR M. PIERRE CADORETTE:

2085

Je vais y répondre tout de suite!

PAR LE PRÉSIDENT:

2090

Non, écoutez, j'accepte votre qualification.

J'aimerais que vous disiez qu'est-ce que vous aimeriez voir à la place pour que ce soit recevable. J'accepte votre qualificatif, vous n'avez pas besoin de le justifier. Alors allez-y pour la réponse.

PAR M. PIERRE CADORETTE:

2095

OK, je ne le justifierai pas, je vais vous écouter.

2100 Mais c'est drôle, ça ressemble à ma première partie d'audition, alors que vous nous aviez tellement dit qu'on pourrait s'exprimer.

Mais grosso modo, la compensation, c'est pas comme la tourbière. Quand on a travaillé ensemble, avec madame Lamoureux, on a vu, la valeur est très très forte et c'est très dur de compenser une perte telle qu'un milieu humide.

2105 Une plantation, ça peut se chiffrer très très précisément, en termes de valeur. Donc la compensation, c'est sûr, pourquoi je dis, si vous détruisez, mettons je dis à l'initiateur, si vous détruisez vingt-six (26 ha) ou trente-quatre hectares (34 ha) de reboisement, parce que ça peut agrandir, on le sait, il y a une valeur associée à ça.

2110 Cette valeur-là, ça peut pas être des talus, ça peut pas être reboisé. Parce que quand je vous dis qu'un peuplement forestier productif, bien installé, sur une bonne qualité de station, va faire travailler des emplois, on a une rotation jusqu'à soixante (60) ans, avec une plantation.

Vraiment, on est dans le cœur du développement durable.

2115 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais aidez-moi, monsieur Cadorette, à donner la pleine valeur.

2120 **PAR M. PIERRE CADORETTE:**

Regardez, je vais faire comme vous avez fait quand il y a eu une question, je ne répondrai pas précisément ce soir parce que – non, mais ça se compense.

2125 Moi, ce que je veux dire, c'est s'il y a soixante-cinq mille (65 000) arbres, ce n'est pas quarante (40 000), quand monsieur Bouchard disait quarante (40 000), vingt-six hectares (26 ha), c'est soixante-cinq mille (65 000) arbres, s'il y a des destructions de soixante-cinq mille (65 000) arbres, il faut les remplacer, il faut rembourser les subventions qui ont été, par nos impôts, versées pour l'implantation de ça, et il faut considérer la perte nette de matière ligneuse d'un peuplement qu'on conduirait à terme si l'affectation avait été respectée.

2130 Je vais faire une parenthèse. Lorsque l'urbaniste disait, lorsqu'il y a usage et que c'est permis, comment il a dit, lorsqu'il y a un usage et qu'on permet, mon dieu j'ai de la misère à m'en souvenir, ce que je veux dire, lorsqu'on est en zone verte, à chaque fois qu'on a reboisé un arbre, il a fallu demander au ministère de l'Agriculture la demande, auprès d'un agronome, parce que l'affectation ne permettait pas de reboiser, on est en zone verte. Chaque fois qu'on reboise, il faut demander au MAPAQ une permission.

2140 Toutes ces plantations-là ont été acceptées. C'est ça qui devient un peu choquant. Si ça avait été le zonage industriel, comme monsieur Paré pose souvent la question aux gens, est-ce que quand vous vous êtes établis, vous saviez que, non, ils le savaient pas.

2145 Moi, comme conseiller forestier, c'est la même chose. Si ça avait été clairement indiqué que c'était une affectation industrialo-portuaire, on n'aurait pas financé à même nos impôts l'implantation de telles plantations.

2150 Parce que quand on est en périmètre urbanisé ou dans des zones industrielles, on ne reboise pas; on reboise les friches qui sont abandonnées, moins bonnes pour la culture, pour maximiser la production de matière ligneuse à proximité des forêts, à proximité des zones habitées, à proximité des industriels.

Les industriels investissent dans le programme de mise en valeur des forêts privées à vingt pour cent (20 %), sur ce trente millions (30 M\$) là. Il faut le savoir, ça.

2155 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vous pose ces questions-là pour obtenir la pleine valeur de votre effort analytique.

2160 Alors je comprends, j'écoute votre justification, et ma question est, pour que les mesures de compensation soient acceptables, c'était ça que je cherchais, pour pouvoir pleinement utiliser votre contribution dans l'effort analytique de la Commission.

C'est pas pour vous raccourcir, là.

2165 **PAR M. PIERRE CADORETTE:**

OK, je vas mieux vous répondre par écrit, et je vas ajouter à mon mémoire.

2170 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Excellent!

PAR M. PIERRE CADORETTE:

2175 Je vous dirais que ça va considérer depuis l'implantation jusqu'à la récolte finale. Et comme on dit, moi, je ne crois pas que si Rabaska s'installe, ce sera pour quarante-cinq (45) ans; je crois que ça va grandir.

2180 Donc il faut que je considère que quand je vas avoir coupé les arbres à soixante (60) ans, on va en replanter ou bien il va y avoir des industries qui se seront implantées. Vous comprenez, c'est une roue.

PAR LE PRÉSIDENT:

2185 On va recevoir votre réponse avec gratitude, toujours dans la mesure de pouvoir valoriser...

PAR M. PIERRE CADORETTE:

2190 Je comprends bien votre question, je vais m'efforcer de faire la meilleure réponse.

PAR LE PRÉSIDENT:

2195 Très bien, merci monsieur Cadorette.

GROUPE PERSPECTIVE

PAR LE PRÉSIDENT:

2200 Le Groupe Perspective, en l'occurrence madame Nathalie Chagnon.

Bonsoir madame. Alors on a lu votre mémoire, allez-y avec les points importants.

2205 **PAR Mme NATHALIE CHAGNON:**

Effectivement. Alors bonsoir.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1)

2210

FIN DE LA LECTURE (Page 1, milieu du deuxième paragraphe, "... de ce projet.")

2215 À ce stade-ci, je tiens à vous préciser, monsieur le Président, que nous ne sommes pas des experts en la matière.

Cependant, avant de se prononcer, nous avons, de manière rigoureuse, consulté la documentation disponible, les études sur le sujet et également certains experts en la matière, avant de nous prononcer sur le projet.

2220 Notre expertise se situe au niveau de la création d'emplois, au niveau du recrutement et ce depuis trente (30) ans.

Avant de débiter, je tiens à vous préciser également que nous n'avons aucune relation d'affaires avec ce projet. Alors voilà.

2225 Dans un premier temps, permettez-moi de faire une brève présentation de notre organisation, afin de bien nous situer.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, premier paragraphe de "Historique")

2230 **FIN DE LA LECTURE (Page 1, fin du troisième paragraphe de "Historique")**

Également, nous assistons des entreprises au niveau de la main-d'œuvre, au niveau assistance au niveau de la gestion, nous avons plus de deux cent cinquante (250) employés permanents et temporaires au sein d'organisations privées et publiques, lesquels dans certains cas nous supervisons directement en impartition.

Je ne préciserai pas le nom des organisations, mais plusieurs projets, plusieurs organisations, mais comme nous sommes une entreprise privée, nous tenons les noms confidentiels de ces entreprises.

2240 Depuis les cinq (5) dernières années, l'entreprise a desservi plus de mille (1000) entreprises privées et organismes publics, et procédé à des mandats d'embauche de plusieurs milliers de personnes clés dans la région. Actuellement, plus de quarante pour cent (40 %) de nos entreprises se situent dans la grande région de Chaudière-Appalaches.

2245 Au cours de toutes ces années, le Groupe Perspective a acquis une solide expertise et une réputation d'efficacité, de qualité et de professionnalisme.

Je dois vous dire également, depuis trente (30) ans, l'entreprise s'implique, les membres de l'entreprise s'impliquent activement dans le développement économique et dans l'ensemble des projets de développement sur le territoire.

2255 Notre participation corporative majeure sur le terrain, depuis plus de trente (30) ans, est d'être active dans notre milieu pour la croissance des entreprises et spécifiquement pour la création et le développement d'emplois durables, et non l'inverse.

2260 Nous avons collaboré à la mise sur pied de plusieurs grands projets et la croissance d'entreprises dans la région. Par expérience, l'on considère très important un projet dont la moyenne compte entre dix (10) et vingt (20) emplois permanents créés et maintenus; nous savons donc quelle importance doit-on apporter à l'envergure du projet de Rabaska, en regard de son impact sur l'emploi de notre région.

2265 Maintenant, en ce qui concerne notre intérêt porté au projet, en fait l'intérêt que nous portons à ce projet est multiple. Nous avons présenté dans notre mémoire des informations fournies par le promoteur, des analyses macroéconomiques et des situations spécifiques du Québec dans le contexte énergétique.

2270 Comme je vous l'ai mentionné, je vais pas vous entretenir de ces chiffres, d'autant plus que je pense qu'avec l'ensemble des mémoires que vous avez reçus, les chiffres reviennent abondamment.

2275 Toutefois, je profiterais davantage de ce moment pour présenter, en quelques minutes, à notre avis, les raisons d'être de ce projet qui nous semblent très pertinentes en regard du sujet qui nous touche de plus près.

Je n'insisterai pas, comme je l'ai mentionné, sur les enjeux économiques largement présentés par les facteurs économiques de notre région, je vais passer tout droit et aller directement à ce qui concerne la main-d'œuvre.

2280 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, deuxième paragraphe de "Un enjeu économique")**

FIN DE LA LECTURE (Page 3, fin du premier paragraphe de "Des synergies...")

2285 Développement de technologies en la matière, création de chaires en efficacité énergétique, etc.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, deuxième paragraphe de "Des synergies...")

FIN DE LA LECTURE (Fin du mémoire)

2290

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors merci beaucoup, madame Chagnon.

2295

J'aurais une petite question supplémentaire à vous, la présentation est assez claire.

Groupe Perspective est à Lévis, votre bureau?

2300

PAR Mme NATHALIE CHAGNON:

Non, le bureau de Groupe Perspective est situé à Québec.

PAR LE PRÉSIDENT:

2305

À Québec, d'accord.

PAR Mme NATHALIE CHAGNON:

2310

C'est ça. Et comme je l'ai mentionné, nous desservons, quarante pour cent (40 %) de nos entreprises sont sur le territoire.

Mais maintenant, nous intervenons sur l'ensemble du territoire du Québec.

PAR LE PRÉSIDENT:

2315 Donc vous connaissez un peu la région côté rive sud, en termes de profil économique.

2320 Savez-vous, si on regarde les derniers cinq-dix (5-10) ans, les dernières dix (10) années, disons, la performance ou les indicateurs économiques de la région d'insertion du projet, la Ville de Lévis, la région, est stable, à la hausse, à la baisse; est-ce que son taux de croissance est inférieur au taux moyen au Québec, ou supérieur. Vous n'avez pas de...

PAR Mme NATHALIE CHAGNON:

2325 Bien en fait, c'est une expertise assez particulière. Évidemment, ce qui est connu, ce qui est reconnu, c'est qu'on doit, région de Québec et Chaudière-Appalaches, se mobiliser pour accueillir davantage des gros projets.

2330 Lorsqu'on parle de mobilisation, de rétention de main-d'œuvre et d'attraction de main-d'œuvre, la main-d'œuvre qualifiée, à partir du moment où il y a des projets intéressants, et vous savez, plus les jeunes, avec les générations, le choc des générations, les jeunes vont demeurer, vont installer leur famille, même les gens de l'extérieur, à condition qu'il y ait des projets structurants.

2335 Mais c'est connu, c'est connu à travers les journaux, c'est connu à travers les études, je crois et nous croyons, pas juste Groupe Perspective mais le secteur économique, que la région doit vraiment se mobiliser pour accueillir des projets, un sentiment d'appartenance beaucoup plus fort sur l'accueil de grands projets, parce qu'il y a une nécessité, une grande nécessité dans la région.

2340 Par contre, je dois vous dire que nous, pour desservir également beaucoup l'industriel et le manufacturier, il y a beaucoup d'efforts en ce sens, et je crois que vous avez eu des mémoires déposés à cet effet, pour se mobiliser pour vraiment faire une attraction de main-d'œuvre et une rétention de main-d'œuvre, quelque chose qui est pas évident.

2345 Mais plus on aura des projets structurants majeurs, plus on aura la facilité de garder nos jeunes. Surtout nos jeunes, c'est les prochaines générations qui sont concernées par le projet.

PAR LE PRÉSIDENT:

2350 C'est très clair, alors merci beaucoup, madame Chagnon.

PAR Mme NATHALIE CHAGNON:

Ça m'a fait plaisir.

2355

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci de votre contribution.

2360

EXCAVATIONS LAFONTAINE INC.

PAR LE PRÉSIDENT:

2365

J'invite Excavations Lafontaine inc., monsieur Lafontaine.

Monsieur Lafontaine, bonsoir. On vous écoute.

2370

PAR M. FRANKIE LAFONTAINE:

Monsieur le Président, messieurs les Commissaires.

LECTURE DU MÉMOIRE

2375

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

2380

Merci monsieur Lafontaine. La composante climatologique de votre formation pluridisciplinaire transparait à la fin avec beaucoup de fraîcheur, je dirais.

Et que faites-vous, très rapidement, de la résistance communautaire face à l'insertion du projet dans sa zone immédiate des éventuelles installations, rapidement.

2385

PAR M. FRANKIE LAFONTAINE:

Ce que j'en fais? C'est sûr que c'est une préoccupation sociale, c'est sûr qu'être à proximité peut poser un problème, c'est humain. Mais c'est partout, tout projet.

2390

J'en ai même un projet de développement à un endroit précis, et je suis confronté à cette situation-là. Ça amène une modification au règlement de zonage, et le lendemain matin, il s'est formé un comité de citoyens, et je suis un peu obligé de négocier et d'en créer une acceptation sociale.

2395 **PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord.

2400 **PAR M. FRANKIE LAFONTAINE:**

C'est un peu comme tout à l'heure, on parlait de plantation, valeur d'une plantation. Moi, je me dis, un jeune qui trouve pas d'emploi, et puis qu'on a créé à former, qui est quand même une richesse, un jeune qui est obligé de s'expatrier pour trouver un emploi, ça équivaut à combien d'arbres.

2405

Il faudrait toujours bien se poser la question.

PAR LE PRÉSIDENT:

2410 La question est posée. Merci beaucoup, monsieur Lafontaine.

GAÉTAN PARADIS

2415

PAR LE PRÉSIDENT:

J'invite le docteur Gaétan Paradis, est-ce qu'il est avec nous.

2420

Alors bonsoir monsieur Paradis, allez-y avec les points saillants de votre prestation.

PAR M. GAÉTAN PARADIS:

2425

Bonsoir monsieur le Président, bonsoir messieurs les Commissaires. Effectivement, mon nom est Gaétan Paradis, je suis médecin spécialiste à l'Hôtel-Dieu de Lévis, je suis urologue. Je pratique là-bas depuis dix (10) ans, je partage mon temps à Lévis et à Montmagny, dans la région. Et je suis aussi professeur de clinique à l'Université Laval.

2430

Quel est l'intérêt d'un urologue lié à un projet de GNL. Mon premier intérêt, c'est que j'habite en plein centre de la zone, donc naturellement, lorsque l'implantation d'une industrie de gros gabarit à l'intérieur d'un milieu résidentiel que par surcroît j'habite, bien, c'est tout à fait normal qu'on s'interroge, c'est tout à fait normal qu'on se documente, et de par ma formation, mon intérêt scientifique, bien, je me suis documenté au cours des trois (3) dernières années, et je viens ici pour commenter, en tant que citoyen, les lectures, et certaines conclusions, et les déposer.

2435

2440 Mes préoccupations concernent spécifiquement la sécurité du projet et les deux (2) principaux scénarios de déversement accidentel de GNL, c'est-à-dire les deux (2) possibilités, soit la formation d'un feu de nappe ou encore la formation d'un nuage de vapeur et les conséquences.

On s'entend que formation de nuage de vapeur, c'est moins probable que la formation d'un feu de nappe. Donc c'est l'intérêt.

2445 Il y a trois (3) niveaux de préoccupations qui viennent avec ça: La première, recommandation du niveau de la radiation thermique, le cinq kilowatts par mètre carré (5 kW/m²) qui a été discuté; le feu de nappe lui-même, qui a été discuté abondamment, savoir si on prend le diamètre initial ou le diamètre à l'équilibre, donc maximum ou à l'équilibre, l'impact; et le troisième, besoin d'encourager un site isolé.

2450 D'ailleurs, on doit avoir un site très sécuritaire ce soir, parce que mener une audience du BAPE dans un milieu aussi isolé, c'est pas ordinaire, mais j'imagine que vous n'aviez pas aucun endroit à Lévis pour la tenir.

2455 Donc premier élément, recommandation du niveau de radiation thermique. La recommandation de l'Association canadienne de normalisation, l'ACNOR, dit que l'humain, à l'extérieur d'un site industriel, devrait être exposé à pas plus de cinq kilowatts par mètre carré (5 kW/m²). C'est le critère déterminant de l'étude d'impact environnementale de l'initiateur pour fixer ses zones d'exclusion.

2460 La question qu'on doit se poser, c'est est-ce que c'est un critère qui est approprié, parce que le problème que j'y vois, c'est qu'on accepte, de façon indirecte, implicite, des effets adverses potentiels pour la population.

2465 Le tableau qu'on voit, c'est le tableau tiré de ABS Consulting, en fait c'est pas les références de ABS Consulting mais c'est un recueil de références que ABS Consulting a mis dans son étude, qui a été déposé pour la FERC.

2470 On voit que pour une exposition de cinq kilowatts par mètre carré (5 kW/m²), on va avoir une brûlure du deuxième degré, donc des cloches, après trente (30) à quarante (40) secondes d'exposition; après cinquante (50) secondes, une apparition des brûlures du troisième degré, un pour cent (1 %) de mortalité; et après cent (100) secondes, cinquante pour cent (50 %) de mortalité. Cent (100) secondes, c'est pas très long.

2475 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Juste rapidement, docteur Paradis, ça c'est des expositions sans aucune médiation, vêtement, mur, etc.

2480 **PAR M. GAÉTAN PARADIS:**

Normalement, c'est un adulte vêtu normalement.

2485 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Vêtu normalement.

PAR M. GAÉTAN PARADIS:

2490 Vêtu normalement. On parle pas d'une zone industrielle, on parle d'une personne vêtue normalement. Et j'ai d'autres références françaises...

PAR LE PRÉSIDENT:

2495 Qui bénéficie donc de la protection des vêtements, etc.

PAR M. GAÉTAN PARADIS:

2500 Exact. C'est pas une personne qui est nue, là.

2505 Donc ce seuil d'exposition nécessite tout naturellement la capacité de fuir ou encore de se trouver un abri rapidement, et on ne tient pas compte des risques de réaction de panique dans la population. Parce qu'on parle d'une population non entraînée, on n'est pas dans un milieu industriel.

2510 On ne parle pas non plus de la sensibilité potentielle de la population, des enfants, des gens âgés, et aussi des gens qui souffrent d'un handicap, qu'il soit physique ou encore mental, ces gens-là n'ont pas la même capacité de réaction.

2515 Si on compare avec une norme industrielle, la norme de l'API, qui est l'American Petroleum Institute, la Règle 521, on voit que le niveau qui permet une exposition prolongée, sans aucun impact, c'est un point six kilowatt par mètre carré (1,6 kW/m²). Et j'y vois un problème, parce que la norme industrielle est plus restrictive que la norme pour exposer la population.

2520 Les critères d'exposition sont généralement basés sur l'absence d'effets adverses observés, en toxicologie, divisés par un facteur de sécurité qui correspond à l'incertitude associée aux extrapolations des données expérimentales, et c'est le cas actuellement. On a des hypothèses, on effectue des scénarios, on modélise mais on a très peu d'expérimentation à grande échelle.

Le niveau de radiation conséquent est de un point six kilowatt par mètre carré (1,6 kW/m²), c'est-à-dire le niveau de radiation où on peut être exposé sur un temps indéterminé sans subir de conséquences et ce, pour tenir compte de la population qui est sensible.

2525 Le critère de l'ACNOR est acceptable dans un environnement industriel, pour des adultes, pour des gens entraînés qui savent quoi faire et qui sont habillés en conséquence, mais m'apparaît inacceptable pour la population en général.

PAR LE PRÉSIDENT:

2530 Et cette critique-là, telle que proposée, telle que maintenue par l'ACNOR, cette critique-là ne correspond pas à leur proposition.

PAR M. GAÉTAN PARADIS:

2535 Non, non, c'est la critique en tant que citoyen, là, les commentaires.

PAR LE PRÉSIDENT:

2540 Très bien. Donc vous questionnez le bien-fondé de la norme canadienne elle-même.

PAR M. GAÉTAN PARADIS:

2545 En fait, je la questionne en disant que c'est une norme qui est tout à fait acceptable pour un milieu industriel, mais il faut se la poser lorsqu'on met cette industrie-là à côté de zone résidentielle.

PAR LE PRÉSIDENT:

2550 Et cette qualification est la vôtre.

PAR M. GAÉTAN PARADIS:

2555 Oui, exact.

PAR LE PRÉSIDENT:

Et que l'ACNOR n'observe pas.

2560 **PAR M. GAÉTAN PARADIS:**

Pas du tout.

PAR LE PRÉSIDENT:

2565

Entendu!

PAR M. GAÉTAN PARADIS:

2570

Récemment, il y a eu une mise à niveau de la norme américaine, la NFPA59A, c'est la National Fire Protection Association, et on a proposé de réviser, justement, le niveau de radiation thermique, et ça a été proposé par monsieur Robert Bourke, de la Northeastern Regional Fire Code Development, et on voulait ramener le seuil de radiation thermique, pour la plupart des scénarios, de cinq kilowatts par mètre carré (5 kW/m²) à deux point cinq (2,5 kW/m²).

2575

Ce qui fait que pour les scénarios qu'on nous propose généralement pour des maisons existantes, on passait même de neuf (9 kW/m²) à deux point cinq (2,5 kW/m²), donc on amenait la norme beaucoup plus restrictive. Ce n'est pas un point six (1,6 kW/m²), mais déjà, c'était une mesure d'atténuation.

2580

La suggestion de révision n'a pas été acceptée par la FERC; la rationnelle du rejet était liée à un rapport du docteur Phani K. Raj, et dans le texte, on mentionnait des arguments qui avaient été pris en compte par le docteur Raj, c'était que le seuil de cinq kilowatts par mètre carré (5 kW/m²) est un seuil universel.

2585

PAR LE PRÉSIDENT:

Et la notion a été confirmée par les experts du ministère du Développement durable, Environnement et Parcs du Québec.

2590

PAR M. GAÉTAN PARADIS:

2595

Lorsqu'on regardait les documents qui avaient servi à cette démonstration, on indiquait qu'il y avait cinq (5) sources pour déterminer que la norme était universelle. La première, la NFPA, la deuxième, Département des transports américains, la troisième, UK Health & Safety Executive, donc le Royaume-Uni, la quatrième, le gouvernement de l'Autriche et la cinquième, un État de l'Australie.

2600

Les commentaires de la NFPA, mentionner que c'est universel, ceci revient à dire que le critère est justifié parce que le critère est déjà utilisé ainsi. Il faudrait comparer par rapport à la NFPA.

2605

Département des transports, lorsqu'on regarde comme il faut la référence, le Département des transports réfère uniquement à la norme de NFPA sans se prononcer; il dit, j'applique la NFPA, mais je le documente pas, je le critique pas.

2610 UK Health & Safety Executive, la référence n'est pas un standard, on assume que la fuite ou la mise à l'abri est possible. Donc zone industrielle. Et troisième élément, c'est un organisme qui est responsable de la réglementation pour la santé et la sécurité des travailleurs, qui n'a rien à voir avec la réglementation pour la population en général.

2615 Le quatrième, le gouvernement de l'Autriche, on identifie, avec la référence, que la planification d'utilisation des sols réfère à un niveau de radiation thermique de deux kilowatts par mètre carré (2 kW/m²), et que le cinq kilowatts par mètre carré (5 kW/m²) est pour les effets dominos en zone industrielle.

Et la dernière référence, en Australie, ne spécifie pas de standard, c'est plutôt un site qui réfère au guide publié pour conduire une étude d'impact sans en mentionner le seuil.

2620 Il y a par contre d'autres standards de protection qui existent, même si ce ne sont pas des organismes réglementaires. Le premier, le US Department of Housing, qui est un organisme qui est gouvernemental, le secrétaire est pas élu mais nommé par le président des États-Unis. Et dans le guide, on recommande que la distance entre un feu de combustible liquide ou de gaz et la population ou les structures devrait être le seuil de un point quatre kilowatt par mètre carré (1,4 kW/m²).

2630 Le deuxième, la Society of Fire Protection Engineer's, SFPE, qui dans son "handbook" mentionne que le niveau maximal d'exposition devrait être deux virgule cinq kilowatts par mètre carré (2,5 kW/m²). D'ailleurs, la recommandation de monsieur Bourke était basée sur cet argumentaire-là.

2635 Troisième organisme, c'est la Commission d'énergie de la Californie, qui elle ne recommande pas cinq kilowatts par mètre carré (5 kW/m²), elle l'a déjà dit à la FERC. Et de plus, dans sa réglementation, c'est elle qui est souveraine pour l'implantation des centrales thermiques en Californie, et elle exige un point cinq kilowatt par mètre carré (1,5 kW/m²) à l'initiateur, pour pouvoir donner son permis.

2640 Et en dernier lieu, la réglementation européenne, EN1473, qui date de 97, effectivement on parle de cinq kilowatts par mètre carré (5 kW/m²) comme niveau maximum, mais il faut identifier qu'il y a aussi d'autres niveaux plus restrictifs tels un point cinq kilowatt par mètre carré (1,5 kW/m²) pour les zones critiques, donc les zones difficiles à évacuer.

2645 Donc on voit que ce ne sont pas des normes universelles, comme on le mentionnait, et qu'il y a des normes qui sont plus restrictives.

Le deuxième élément, c'est le feu de nappe, ça a été discuté pendant la première partie des audiences du BAPE, est-ce qu'on doit prendre le diamètre initial maximal ou le diamètre à l'équilibre.

2650 Selon Rabaska, il faut considérer la nappe à l'équilibre seulement. Et l'impact, c'est qu'on
réduit de cinquante-deux pour cent (52 %) la distance d'impact de la radiation thermique, et on
voit à ce moment-là qu'un feu de nappe provoqué par une brèche de sept cent cinquante
millimètres (750 mm) sur un méthanier, la distance à l'équilibre pour une énergie thermique de
2655 cinq kilowatts par mètre carré (5 kW/m²) est de quatre cent cinquante mètres (450 m), alors que
si on prend la nappe maximale, c'est huit cent soixante-dix mètres (870 m).

Ça change énormément les zones possibles, ça change aussi les risques pour la
population en termes de conséquences.

2660 L'initiateur laisse entendre que les organismes réglementaires utilisent cette notion de
nappe à l'équilibre, et ça, je l'ai relevé dans les "transcripts", il dit que la FERC utilisait la nappe à
l'équilibre, et j'aimerais par contre mettre en lumière ce qui s'est discuté à la FERC, c'est-à-dire
que la FERC a demandé à ABS Consulting d'établir un rapport pour analyser les méthodes de
conséquences et lui donner certains arguments pour savoir quoi étudier.

2665 Le but était d'estimer les distances de radiation thermique suite à un déversement de
GNL. Le rapport a été soumis en 2004.

2670 Suite à la soumission du rapport, il y a eu une période de commentaires où, encore une
fois, le docteur Raj a soumis des commentaires, on peut avoir ces commentaires-là sur le site de
la FERC, c'est public. Il mentionnait que l'utilisation du diamètre maximal était incorrecte parce
qu'il y avait une contraction de la nappe par la combustion.

2675 La question qu'il posait, c'est l'utilisation de la nappe initiale est-elle trop prudente, est-ce
qu'on est trop prudent, et on l'est excessivement, et qu'on devrait à ce moment-là utiliser un autre
scénario avec un autre diamètre. La réponse de la FERC, c'est non.

2680 Ils ont fait une démonstration, ils ont utilisé deux (2) scénarios, un scénario de dosimétrie
pour obtenir une brûlure du deuxième degré, et un scénario de niveau de radiation thermique en
utilisant une brèche dans une coque d'un mètre (1 m) et de cinq mètres (5 m); ce sont des
brèches et des chiffres qui ne veulent rien dire, c'était tout simplement pour comparer deux (2)
méthodologies.

2685 Et on en vient à la conclusion que pour une brèche d'un mètre (1 m), on passe de six cent
cinquante-deux mètres (652 m) à six cent trente-neuf mètres (639 m), donc pour essayer de
comparer les deux (2) possibilités, et la conclusion de la FERC, c'est que le principe d'utiliser la
nappe initiale n'introduit que très peu de conservatisme, et pour la sécurité des gens, on devrait
utiliser le diamètre maximal, pour cette raison-là. Parce que le but de la réglementation, c'est de
protéger les gens, de ne pas les exposer de façon excessive.

2690 Donc si on se fie au scénario modifié avec un méthanier Qflex, brèche toujours de sept
cent cinquante millimètres (750 mm), nappe à l'équilibre, alors qu'on avait un seuil de

2695 rayonnement thermique à cinq kilowatts par mètre carré (5 kW/m²) et une distance d'impact à quatre cent quatre-vingts mètres (480 m), on passe à neuf cent dix mètres (910 m), toujours en tenant compte de la valeur maximale de cinq kilowatts par mètre carré (5 kW/m²); et si on utilise une valeur encore plus restrictive, bien, vous comprenez que les distances augmentent, trois kilowatts par mètre carré (3 kW/m²), on passe à plus de un point un kilomètre (1,1 km).

2700 Le troisième point, il faut nécessairement encourager l'utilisation d'un site isolé au-delà de la norme. C'est-à-dire que les méthodes d'analyse de conséquences sont basées sur l'expérimentation à basse échelle ou encore des hypothèses; il y en a pas eu de grosses expérimentations à l'échelle normale, pour être capable de savoir quelles sont les marges d'erreur. Il y a de l'incertitude dans les résultats, et de cette façon-là, on ne fait qu'estimer les conséquences.

2705 Le législateur encourage l'industrie à s'autoréglementer, et il y a deux (2) départements, Transports Canada et le Département des transports des États-Unis, on peut retrouver les références assez facilement, et on nous dit que le facteur de sécurité clé pour l'implantation d'un terminal méthanier, c'est de l'éloigner de la population.

2710 Il y a des exemples, je vais donner deux (2) exemples canadiens, je vais donner des exemples aussi aux États-Unis, et j'ai fourni aussi un addenda que vous avez, où j'ai essayé de répertorier le plus de sites possible mais avec des données crédibles, c'est-à-dire des données de la FERC.

2715 À Canaport, qui est un projet de Irving à St-John Nouveau-Brunswick, la première résidence se situe à un point cinq kilomètre (1,5 km) de la jetée, et je mentionne la jetée et non les réservoirs, parce que la jetée est l'endroit où il y a le plus d'impacts.

2720 Anadarko-Point Tupper en Nouvelle-Écosse, la première résidence est à plus de deux point cinq kilomètres (2,5 km).

2725 Cheniere, c'est un projet à Freeport Texas, qui est déjà un site industrialo-portuaire lourd, j'ai eu la malheureuse expérience d'y aller pour voir, et mon épithète est dure mais c'est une poubelle. Jamais j'habiterais là. L'île a trente-huit (38) habitants recensés en 2000; l'été, ça monte à cent (100) personnes, parce qu'il y a parc récréatif.

PAR LE PRÉSIDENT:

2730 Pas chanceux, le Texas!

PAR M. GAÉTAN PARADIS:

2735 Non, effectivement. Sauf qu'il faut considérer que la zone d'industries est côtière, et cette zone-là, c'est une zone de bayou un petit peu, c'est une zone de moustiques, c'est pas des endroits de villégiature, les gens sont à l'intérieur des terres.

2740 Et même à côté du terminal, j'ai vu de mes propres yeux une plate-forme pétrolière échouée et abandonnée. Quand je dis que c'est une poubelle, c'est une zone industrielle, il y a de la pétrochimie, et c'est l'endroit rêvé pour installer ça.

D'ailleurs, deux (2) mois après qu'ils aient eu leur permis, ils demandaient une expansion pour doubler leur capacité.

2745 Sempra Energy, Hackberry Louisiane, première résidence, huit cents mètres (800 m); deuxième résidence, deux point quatre-vingt-huit kilomètres (2,88 km). Sauf que dans la description, ce ne sont pas des maisons, ce sont des refuges de chasse et de pêche.

2750 Gulf LNG Energy, au Mississippi, première résidence, deux point sept kilomètres (2,7 km). Ce sont des projets en devenir qui ne sont pas acceptés, mais ce que je voulais donner, c'est des exemples de nouveaux projets et non pas d'anciens projets de trente (30) ans, pour essayer de voir maintenant où on se dirige pour l'implantation.

2755 Et l'addenda que j'ai fourni, j'ai essayé de trouver tous les projets où on avait une référence à la FERC, j'ai trouvé des projets où, effectivement, il y a des maisons, et même un projet qui a été accepté où il y a beaucoup de maisons, c'est Fall River, cinq mille cent (5100) résidences à un point six kilomètre (1,6 km). J'ai mis un astérisque, par contre ce projet-là est très fortement contesté, il n'est pas encore fait.

2760 Il y a deux (2) autres projets, Gloucester County, au New Jersey, il y a vingt (20) résidences ou structures résidentielles à un point six kilomètre (1,6 km).

Et à Port Arthur, au Texas, trente-trois (33) résidences à un point six kilomètre (1,6 km).

2765 Tous les autres sites n'ont aucune résidence ou structure résidentielle à moins d'un point six kilomètre (1,6 km), et même celui de Long Beach.

2770 Donc première mesure ou mesure ultime d'atténuation des risques, éloignement des milieux urbanisés.

En conclusion, pour tous les facteurs discutés auparavant, je demande respectueusement à la Commission de refuser l'implantation du projet de terminal méthanier Rabaska au site proposé. J'ai la ferme conviction que ce projet, dans sa forme actuelle, en

2775 raison de son site d'implantation, expose la population limitrophe à des risques significatifs se traduisant par une atteinte potentielle de leur santé et de leur intégrité.

2780 Je crois que l'initiateur n'a pas été assez prudent dans sa démarche, considérant les incertitudes qui demeurent dans la modélisation des différents scénarios et que les normes proposées ne sont pas suffisantes pour protéger de façon adéquate les résidents du secteur.

De plus, la vulnérabilité d'une partie de la population est un élément important que la Commission doit analyser de façon sérieuse, et qui n'a pas été pris en compte dans l'analyse de risque.

2785 Si par ailleurs la Commission juge, après son analyse, que ce projet est globalement nécessaire, des recommandations strictes et prudentes devraient être émises par la Commission en ce qui concerne l'urbanisation à proximité de ce projet.

2790 Dans une source d'équité pour les résidents déjà en place, et pour le respect de leur dignité, on devrait ainsi mettre en œuvre une politique juste et claire de compensation visant à les relocaliser, et je ne parle pas du fascicule qui nous a été envoyé par la poste.

2795 En espérant que ces commentaires puissent susciter l'intérêt de la Commission, veuillez recevoir, monsieur le Président, messieurs les Commissaires, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

PAR LE PRÉSIDENT:

2800 Merci beaucoup, docteur Paradis. L'intérêt est évidemment là, vous pouvez le constater. Et je note également le soin avec lequel vous avez choisi vos mots, vos propos.

2805 J'ai quelques questions. D'abord, j'aimerais que vous m'expliquiez rapidement, en Autriche, l'admission du critère de cinq kilowatts par mètre carré (5 kW/m²) pour ce qui est de l'effet domino, qu'est-ce que cela veut dire.

PAR M. GAÉTAN PARADIS:

2810 En fait, c'est que si jamais, en fait c'est des règles industrielles qui fait qu'une autre industrie qui pourrait avoir un impact doit être situé à une distance de cinq kilowatts par mètre carré (5 kW/m²). Mais on ne parle pas de la population.

2815 Pour la population, en Autriche, en fait c'était les recommandations SEVESO, j'ai vu sur le site qu'ils parlaient de SEVESO et c'était deux kilowatts par mètre carré ((2 kW/m²) pour l'urbanisation et non l'industrie.

PAR LE PRÉSIDENT:

2820 La conclusion que vous avez rapportée en anglais, en ce qui concerne la Commission fédérale de réglementation énergétique, FERC, quand il dit, "Using initial pool provide little conservatism", c'est ça, c'est-à-dire expliquez-le dans les termes que vous comprenez vous-même, que oui, effectivement, ce serait plus prudent mais finalement, la prudence supplémentaire n'est pas significative. C'est ça leur conclusion.

PAR M. GAÉTAN PARADIS:

2825 C'est-à-dire qu'ils répondaient à l'interrogation du docteur Raj qui disait, c'est trop conservateur, c'est excessivement conservateur et les gens ne sont pas exposés autant que ça, on devrait avoir une norme qui est moins restrictive, donc exposer les gens de façon supplémentaire, parce qu'on erre, c'est-à-dire qu'on se trompe et les conséquences sont
2830 beaucoup moindres.

La FERC, elle juge qu'au contraire, on ne erre pas, et que le degré de conservatisme, donc ce n'est pas être trop prudent que d'adopter le diamètre maximal, au contraire c'est de bien protéger les gens, même s'ils assument qu'il y a une marge d'erreur.

2835 Mais ils préfèrent être du côté prudent que du côté excessif, en exposant les gens et après ça, avoir une conséquence.

En fait, même pour utiliser un site isolé, je préfère que ces industries-là soient dans des secteurs isolés, et s'il y a un accident, bien, il y aura des arbres brûlés, et plutôt que d'utiliser des mesures d'urgence.

2840

PAR LE PRÉSIDENT:

2845 D'accord.

Comme monsieur Raj a été évoqué encore une fois, je l'ai dit hier, vous n'avez pas été là, qu'on a trois (3) articles qui sont pas encore publiés format papier, leur statut est sous presse, on a obtenu l'autorisation et on va les rendre disponibles à travers le site du BAPE.

2850

Et si vous avez des commentaires à propos de la méthodologie, des conclusions, ce serait intéressant de les recevoir.

2855 Cela dit, ma dernière question, connaissez-vous une installation industrielle à vocation énergétique ou industrielle mais ayant un potentiel de rayonnement thermique accidentel assez important dont l'autorisation a été basée sur l'utilisation des critères de un virgule six kilowatt par mètre carré (1,6 kW/m²).

PAR M. GAÉTAN PARADIS:

2860

Bien sûr.

PAR LE PRÉSIDENT:

2865

Lesquelles, juste pour le bénéfice de tout le monde.

PAR M. GAÉTAN PARADIS:

2870

Je vous l'ai mentionné tout à l'heure, en Californie, les permis pour les centrales thermiques de plus de cinquante mégawatts (50 MW) doivent avoir des seuils de un point cinq kilowatt par mètre carré (1,5 kW/m²), pour avoir un permis de la Californie.

2875

Et c'est la règle californienne parce que la Californie peut légiférer pour ce genre d'installation, alors qu'ils ne peuvent pas le faire pour les terminaux méthaniers, c'est la FERC.

PAR LE PRÉSIDENT:

2880

Et ailleurs, aux États-Unis ou en Europe, des installations industrielles comparables, il y a d'autres exemples qui utilisent ce critère comme condition préalable à l'autorisation?

PAR M. GAÉTAN PARADIS:

2885

Je le sais pas. Comme je vous dis, je suis pas un spécialiste du gaz.

PAR LE PRÉSIDENT:

Non, non, je respecte ça.

PAR M. GAÉTAN PARADIS:

2890

J'ai lu beaucoup, mais j'ose pas dire que je suis un spécialiste du gaz, loin de là. J'ai l'esprit scientifique, mais je suis allé chercher les informations qui m'intéressaient principalement, mais j'ai pas trouvé – j'ai été chanceux de trouver ces informations-là.

2895

PAR LE PRÉSIDENT:

Et à propos du critère, le Département...

PAR M. GAÉTAN PARADIS:

2900

UK Health?

PAR LE PRÉSIDENT:

2905 Oui, au Royaume-Uni, savez-vous si ce critère est utilisé en milieu urbain, même sans être une norme légale, mais que...

PAR M. GAÉTAN PARADIS:

2910 Bien en fait, c'est utilisé, l'initiateur l'a utilisé parce qu'il y a des banques de données, et même sur les accidents.

Mais il est clair que la réglementation vaut pour l'industrie, pour les travailleurs, et que cette réglementation ne semble pas avoir de la portée pour le public.

2915 C'est comme parler de la CSST; la CSST, normalement, c'est en milieu industriel, milieu du travail, ça a pas de portée dans les maisons s'il y a pas de travailleur.

PAR LE PRÉSIDENT:

2920 Vous savez que, ma dernière question, j'allais évoquer justement l'équivalent de ça, dans le domaine de la santé et sécurité du travail, par exemple ce qu'on appelle The American Conference of Industrial Hygienist, qui propose des critères d'exposition, des valeurs seuils en milieu de travail pour des produits chimiques, etc., etc., ils sont repris parfois dans les normes et parfois ils ne sont pas pris, il y a toute une liste de substances que la réglementation au Québec n'a pas encore, pour toutes sortes de raisons, accepté les propositions de The American Conference of Industrial Hygienist.

2930 UK Health and Safety Executive, au Royaume-Uni, il y a probablement certains critères comme ça, qui sont dans nos processus de considération, de réflexion, etc., etc., il y a probablement des parallèles comme ça par rapport aux normes d'exposition de rayonnement thermique, aux critères.

Ces parallèles existent, vous pensez?

2935 **PAR M. GAÉTAN PARADIS:**

2940 Probablement. Je veux dire, vient un temps où lorsque les décisions se prennent, les gens doivent se baser sur certainement tout ce qu'il est possible comme littérature, et on doit baser nos décisions sur les données les plus probantes et non juste une donnée.

D'ailleurs, ma critique sur l'article qui va paraître pour le docteur Raj, c'est un article. Est-ce que ce sont des données probantes, mon avis, c'est qu'il faut se faire une opinion sur une métaanalyse de tous les articles qui sont disponibles et se faire une tête.

2945 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Waaub.

2950 **PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:**

Oui. Vous avez dit, pour les centrales thermiques, qu'on utilisait le critère de un point cinq kilowatt (1,5 kW/m²).

2955 **PAR M. GAÉTAN PARADIS:**

En Californie.

2960 **PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:**

Est-ce que c'est relié à un temps d'exposition potentiel qui serait supérieur, du fait que c'est une centrale thermique.

2965 **PAR M. GAÉTAN PARADIS:**

En fait, on le base sur "no adverse effect". Donc on dit, on base sur un point six (1,6 kW/m²) en disant que peu importe ce qui se passe, peu importe la durée d'exposition, on n'aura pas d'effets à moyen et à long terme, les gens peuvent demeurer là.

2970 Et d'ailleurs, c'est la norme de l'API, un point six (1,6 kW/m²), les gens peuvent être exposés de façon continue sans aucun danger, sans avoir de protection supplémentaire.

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord.

2975

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

Parce qu'une centrale thermique qui brûle, elle peut brûler longtemps.

2980 **PAR M. GAÉTAN PARADIS:**

Oui, exactement.

2985 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci beaucoup, très apprécié.

JACQUES CÔTÉ

2990 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors j'invite monsieur Jacques Côté, s'il vous plaît.

Monsieur Côté, bonsoir, on vous écoute, allez-y.

2995

PAR M. JACQUES CÔTÉ:

Bonsoir monsieur le Président, bonsoir messieurs les Commissaires. Comme vous pouvez remarquer, mes mémoires ne sont pas tellement longs, et j'ai ajouté quelques paragraphes!

3000

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord. Alors allez-y avec les points les plus importants.

3005

PAR M. JACQUES CÔTÉ:

LECTURE DU MÉMOIRE

3010 **FIN DE LA LECTURE (Page 1, fin du quatrième paragraphe de "Volet maritime")**

En étant marin, en étant sur le terrain, j'ai voulu en avoir plus le cœur net, ça fait que je suis allé me documenter sur bien des choses. Je peux vous démontrer que sur le terrain, la réalité est bien différente.

3015

Premièrement, dans le rapport du Bureau de la sécurité des transports du Canada, je parle du vraquier Alcor, en 1999, que tout est différent que dans la réalité. Pour l'Alcor, je vas résumer ça un petit peu plus court, soit qu'il a eu quatre (4) inspections qui se sont faites de juin 1997 à 1999, et il dit aussi dans ce rapport qu'une inspection a été faite après l'accident.

3020

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, deuxième paragraphe)

FIN DE LA LECTURE (Page 2, fin du quatrième paragraphe)

3025

J'ai ajouté mon autre petit paragraphe, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

Allez-y.

3030

PAR M. JACQUES CÔTÉ:

3035 Qui est très important à mon point de vue, c'est que sur tous les navires entrant dans les eaux canadiennes, il dit, dans un autre rapport du Bureau de la sécurité des transports, dans le N03L0026, à la page 15, qui ne date que de l'année 2003, il est dit ceci:

3040 "Les renseignements que les navires doivent communiquer avant d'être autorisés à entrer dans les zones de trafic maritime de l'Est du Canada, soit zone ECAREG, ne permettent pas aux organismes de réglementation de faire une évaluation adéquate du profil du risque des navires. Cela compromet la réalisation du mandat du Règlement sur la zone de service du trafic maritime de l'Est du Canada qui consiste à protéger les eaux canadiennes contre la pollution et les dommages environnementaux."

3045 En conclusion de mon premier volet...

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, cinquième paragraphe)

FIN DE LA LECTURE (Fin de la page 2)

3050 Je vais tomber dans le volet social, je peux pas en dire plus que ce que je connais.

PAR LE PRÉSIDENT:

3055 C'est une qualité.

PAR M. JACQUES CÔTÉ:

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3)

3060 **FIN DE LA LECTURE (Page 3, fin du premier paragraphe)**

3065 Et j'ajouterai ceci, qui est pas dans mes mémoires, perdant aussi du côté monétaire, si je déménage, car ce n'est pas avec ce que Rabaska nous offre, en comparaison du marché des maisons, de la valeur des terrains, si nous voulons nous reconstruire.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, deuxième paragraphe)

FIN DE LA LECTURE (Page 3, fin du troisième paragraphe)

3070 Avec la non-acceptation des citoyens des secteurs.

J'ai rajouté ceci, pour finir, monsieur le Président, mon plan de retraite, pour moi, vient de finir ici, car je serai obligé de remettre une autre hypothèque. Car je sais une chose, en

3075 comparaison de ce que j'ai présentement, jamais je ne pourrai me permettre un autre lieu ainsi qu'une autre demeure au même prix.

Si ce projet se réalise, je déménage, mais avec le cœur gros, par exemple, en me rappelant que l'air était bon et aussi paisible du secteur.

3080 Merci, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

3085 C'est moi qui vous remercie, monsieur Côté.

Je veux juste, pour vous placer, vous dites que votre résidence est à quelle distance par rapport au site actuel?

PAR M. JACQUES CÔTÉ:

3090 La mesure, je peux pas vous dire. Je suis dans la rue Vitré, je suis à peu près la troisième maison sur le bord du cap.

PAR LE PRÉSIDENT:

3095 Troisième maison, d'accord.

PAR M. JACQUES CÔTÉ:

3100 C'est assez près.

PAR LE PRÉSIDENT:

3105 D'accord.

Écoutez, le volet social, d'abord je vous remercie d'avoir ramassé ça de façon tout à fait admirable, le volet social, on comprend parfaitement la situation, donc je vous poserai pas des questions là-dessus, c'est très clair.

3110 Je m'intéresse maintenant à votre expérience maritime avec la Garde côtière, etc.

Tenant compte qu'il y a des rafiots, et des rafiots craquants même qui passent avec les pavillons de complaisance qu'on a, quand on tient compte de tout ça, et si je vous pose la question, côté navigation, est-ce qu'il y a certains éléments qui pourraient améliorer la marge de sécurité pour effectuer les manœuvres de changement de cap, etc., dans le chenal de navigation, pour un méthanier comme ça.

3115

Est-ce qu'il y a des choses qui pourraient se faire ou votre conclusion est à l'effet, c'est une conclusion définitive, fataliste, que ça ne passera pas, c'est pas acceptable.

3120 **PAR M. JACQUES CÔTÉ:**

Bien, il faut être logique. Un peu comme monsieur Latrémouille a parlé, et disons qu'il a plus de connaissances que moi, moi je suis plus un matelot, que quand il y a des désastres, c'est pas le commandant qui y va, c'est moi qui y vas!

3125

PAR LE PRÉSIDENT:

Et c'est clair entre vous, ça?

3130 **PAR M. JACQUES CÔTÉ:**

Ah ça, oui.

3135 Quand je sais qu'il y a un changement de course, toujours, mes commandants me disaient toujours, c'est dangereux.

3140 Je comprends qu'on est dans une navigation restreinte, comme l'a démontré monsieur Latrémouille, il y a des incidents, il y a beaucoup d'incidents, tout ce que je vous ai démontré, il y a des incidents et souvent, ça arrive toujours dans les changements de course. Où c'est situé, pour le projet Rabaska, c'est près d'un changement de course.

3145 S'ils veulent l'implanter dans un autre secteur, c'est comme on a dit d'ailleurs, s'il y a des zones où il y a pas de monde, en plus qu'il y a un port où que la navigation est beaucoup plus large, qu'on l'implante là. Au point de vue marin, je le vois de même.

3145

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord. Merci beaucoup, monsieur Côté.

3150 **PAR M. JACQUES CÔTÉ:**

Ça m'a fait plaisir.

PAR LE PRÉSIDENT:

3155

Votre contribution est très appréciée.

3160

SYLVIE PHARAND

PAR LE PRÉSIDENT:

Dernier intervenant de la soirée, madame Sylvie Pharand.

3165

Bonsoir madame Pharand.

PAR Mme SYLVIE PHARAND:

3170

Bonsoir monsieur le Président, messieurs les Commissaires.

Ma contribution va être plutôt minime, je dirais même qu'elle va être infinitésimale au regard de la profusion et puis de la recherche documentaire des mémoires qui ont été présentés jusqu'à maintenant.

3175

Mais je tenais quand même à faire cette contribution-là, parce que j'estime que chaque contribution, même toute petite...

PAR LE PRÉSIDENT:

3180

Conserve toute son importance.

PAR Mme SYLVIE PHARAND:

3185

Voilà, je pense que c'est nécessaire pour protéger, pour cultiver le monde dans lequel on vit, qu'on veut qu'il soit vivable pour nous, et pour les gens qui vont nous suivre.

3190

Alors je me présente, moi je suis une citoyenne de Lévis, en fait j'habite sur la rue Turgeon, mais depuis un an et demi (1 ½) seulement, et puis je suis nomade de cœur et de vie depuis toujours, donc je suis pas enracinée là, j'ai déjà vécu à Beaumont une dizaine d'années, mais mon cœur est dans la région, je dirais. Je suis venue me réinstaller dans le coin.

3195

Je chéris toute cette région-là, de Lévis-Beaumont. Je pense que c'est un lieu, en ce qui me concerne, qui inspire et exalte l'esprit d'émerveillement, et puis j'aurai toujours un contact privilégié avec cette région-là, et je pense que je suis pas la seule.

3200

C'est un site identitaire important pour l'ensemble des gens du Québec, et même je dirais du Canada, les gens qui arrivent dans l'entrée, le chenal qui mène vers Québec, tout le monde est émerveillé, c'est un lieu important.

Donc on le sait, c'est pas seulement le lieu des Lévisiens.

3205 Pourquoi je m'intéresse au projet, c'est d'abord cet ancrage-là, ce lieu symbolique, et je vois qu'il y a un nouveau projet qui s'installe, qui parle de s'installer, et puis qui vient mettre en danger ce monde-là, ce monde-là qui est rempli de sens et de beauté.

Ce projet-là, finalement, entre en collision totale avec ma vie, avec ma vision du monde, et puis aussi avec le caractère sacré de toute cette région.

3210 Mes préoccupations liées au projet, bon, j'ai bien entendu, et elles sont les miennes, les préoccupations quant à la sécurité des accidents, les risques nombreux qui ont été évoqués et qui vont continuer d'être documentés.

3215 Mais je vais m'attarder plutôt à deux (2) types de conséquences, aux conséquences certaines de ce projet-là, que j'estime certaines, qui sont les deux (2) facettes d'un même problème, c'est la dégradation écologique d'une part, et la dégradation sociale.

3220 En ce qui concerne la dégradation écologique, la contribution du projet au rejet de gaz à effet de serre, qui a été abondamment discutée, donc au problème de réchauffement climatique. On peut pas passer à côté de ça, c'est réel.

L'utilisation des combustibles fossiles, qui engendre la pollution, la consommation, l'épuisement des ressources.

3225 On n'est pas il y a trente (30) ans, quarante (40) ans, quand on savait même pas ce que voulait dire le mot écologie, maintenant on peut pas plaider en faveur de l'ignorance, on est au courant que tout ça est interrelié.

3230 Ensuite, la contribution du projet à la dégradation de l'environnement naturel local. L'impact des activités industrialo-portuaires sur les milieux humides, sur l'ensemble du patrimoine biogéographique, dans le site convoité, ça aussi a été bien documenté.

3235 Donc une perturbation en entraîne une autre, et on sait que le projet de port méthanier, c'est le début d'un parc industriel. C'est clair que ça ne restera pas qu'un parc méthanier.

Alors voilà pour la dégradation écologique.

3240 Pour ce qui est de la dégradation sociale, je l'ai déjà évoqué, la dégradation permanente d'un site identitaire majeur au Québec, le chenal de navigation vers Québec entre la rive sud et l'île d'Orléans.

3245 La menace permanente à la santé et à la sécurité des populations, alors ça, c'est une conséquence qui est réelle, on sait pas s'il va arriver un accident, mais l'épée de Damoclès est toujours là, et les risques sont sérieux.

Les risques d'échouement du méthanier, enfin, tous les scénarios ont été évoqués, plusieurs scénarios.

3250 Enfin, le troisième élément de la dégradation sociale, c'est, je dirais, le triomphe d'une vision qui est axée sur la consommation, la création de richesse à court terme, qui est nécessaire bien sûr, il faut vivre, mais au détriment d'un développement social et économique à long terme, qui est respectueux de la nature.

3255 Alors le discours des promoteurs du projet Rabaska, c'est bien sûr qu'il se veut rassurant et raisonnable. Il parle de progrès et de création de richesse collective, alors que ce projet ajoute une brique supplémentaire à la menace qui nous guette.

3260 Les bonnes nouvelles économiques, est-ce que c'est quand tout le monde consomme et quand tout le monde se retrouve dans les centres d'achats le vendredi soir. Est-ce que c'est ça qu'on veut comme vision d'avenir.

3265 Nous vivons, localement, dans la région de Lévis, une crise écologique et une crise sociale qui sont devenues planétaires. On peut pas se limiter à regarder, à penser juste à l'impact de ce projet-là sur le deux point cinq kilomètres (2,5 km), et puis la région de Lévis, même si c'est Lévis officiellement qui gère le projet, enfin qui gère l'implantation du projet.

3270 Donc notre compréhension du lien entre la croissance économique et le choix de nos sources d'énergie, le réchauffement climatique a énormément progressé au cours des dernières années, on sait maintenant que tous ces phénomènes-là sont étroitement interreliés, on sait que la situation dans laquelle on se trouve actuellement sur la planète est urgente, et puis que le risque que nous laissions une planète invivable à ceux qui vont nous suivre est réel, c'est un risque réel. On a donc un devoir de responsabilité envers nous-mêmes, envers nos enfants, envers les générations futures.

3275 Un devoir de responsabilité maintenant à Lévis, c'est de ne pas banaliser les coûts sociaux et environnementaux du projet de port méthanier. C'est aussi de nous solidariser pour régler nos problèmes et accéder à un niveau de bien-être basé sur des richesses immatérielles; des richesses matérielles, bien sûr, on n'est pas des purs esprits, mais des richesses immatérielles qui sont bien réelles, des valeurs de connaissance, de respect de la nature, de protection de la nature pour la suite du monde.

3285 Donc au lieu d'être à la remorque du projet Rabaska et de lui donner l'autorisation de spolier notre patrimoine naturel, et social et culturel, pourquoi est-ce que la Ville de Lévis ne se distinguerait pas en faisant preuve d'audace et d'imagination pour développer la richesse collective.

3290 On pourrait penser à un regroupement, bien, il y a la Ville de Lévis mais on pourrait, nous, comme citoyens, s'impliquer dans un regroupement pour justement mettre à l'avant-scène l'imagination, pour imaginer comment on pourrait créer un développement économique mais en respect de la nature et non pas en massacrant la région. J'en serais.

Et je pense qu'on a toute notre responsabilité à faire fonctionner notre imagination.

3295 Donc pour terminer, le projet d'implantation, j'estime, j'ai la conviction intime que le projet d'implantation d'un port méthanier à Lévis est totalement inacceptable, compte tenu des outrages qu'il infligerait à l'environnement local et global, en plus des risques qu'il présente pour la santé et la sécurité des populations avoisinantes.

3300 La construction et l'exploitation du port méthanier ne ferait qu'accentuer et accélérer la dégradation de notre environnement naturel et social, donc on peut pas construire une prospérité économique sur la dégradation écologique et sociale.

Je vous remercie.

3305

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci beaucoup, madame Pharand. Je n'aborderai pas la dimension sociale et sociocommunautaire, ça a été discuté.

3310

J'aimerais juste, pour ce qui est de ce que vous qualifiez de dégradation environnementale, l'analyse présentée par l'initiateur du projet, en matière d'émissions des gaz dits à effet de serre, est à l'effet que le bilan global du projet serait plutôt positif, le gaz naturel étant utilisé comme combustible de transition et de remplacement d'autres combustibles à charge carbonique plus lourde; et l'analyse qui nous est présentée n'a pas été infirmée par les experts gouvernementaux des deux (2) paliers de gouvernement.

3315

Donc vous ne semble pas crédibiliser beaucoup cette analyse, ni l'évaluation qu'en font les ministères.

3320

PAR Mme SYLVIE PHARAND:

Bien en fait, ce que je comprends, c'est que le bilan serait moins lourd en utilisant, le bilan écologique serait moins lourd, la dégradation écologique serait moins lourde en utilisant le gaz naturel que d'autres types de combustibles...

3325

PAR LE PRÉSIDENT:

Exact.

3330

PAR Mme SYLVIE PHARAND:

Oui, bien sûr, j'ai compris ça. Sauf que je pense qu'il y a moyen de développer d'autres types d'énergie.

3335

PAR LE PRÉSIDENT:

On est d'accord.

3340

PAR Mme SYLVIE PHARAND:

Et je comprends aussi que l'intensité énergétique éolienne, du thermique et du solaire est moins puissante que les combustibles fossiles, mais je pense quand même qu'il faut s'orienter vers cela.

3345

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord, compris.

3350

Merci beaucoup, madame Pharand.

PAR Mme SYLVIE PHARAND:

Je vous remercie, et je voulais souligner la qualité de votre écoute et la pertinence de vos questions en général, j'ai bien apprécié.

3355

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est très rassurant de l'entendre, merci madame.

3360

**DROIT DE RECTIFICATION
GLENN KELLY**

3365

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors je vais faire appel à la rectification des faits, et j'aimerais, juste pour m'assurer qu'on se comprenne mutuellement, et ce n'est parce que je suis tout à coup devenu dictateur intolérable et intolérant, c'est que j'ai la garde d'une méthode de travail, il faut absolument qu'on reste avec, parce que tout écart de cette méthode va nous faire rentrer dans des boucles difficiles à gérer.

3370

3375 Donc c'est vraiment des faits genre, encore une fois, la lumière du soleil met sept (7) minutes à arriver à notre planète, alors que ça en prend neuf (9). Ce genre de fait.

3380 Et je vous rappelle également que l'ajout d'un contexte pour comprendre les propos, ça ne se qualifie pas comme étant une correction des faits. S'il y a des informations de cette nature-là, comme vous voulez nous fournir le contexte pour mieux comprendre les propos, la Commission recevra ces mises au point avec plaisir et avec gratitude, mais je vous conseille de nous transmettre ça par écrit dans les limites des délais qu'on vous a donnés.

3385 Alors la clarification étant faite, je présume que toutes les rectifications demandées sont effectivement des rectifications qui se rapportent aux faits, j'appelle monsieur Kelly au nom de Rabaska pour présenter ses rectifications, premier intervenant, et j'en ai trois (3) de plus.

PAR M. GLENN KELLY:

3390 Messieurs les Commissaires, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

Bonsoir monsieur Kelly.

3395 **PAR M. GLENN KELLY:**

3400 Si vous me permettez, nous aimerions apporter des rectificatifs au mémoire de monsieur Cadorette. Monsieur Comtois, qui nous écoute, m'a contacté pour dire qu'il aimerait en apporter, j'ai aucun sujet précis. Donc je vous demanderais la permission de le faire par écrit.

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord.

3405 **PAR M. GLENN KELLY:**

3410 Pour le mémoire de monsieur Gaétan Paradis, j'aimerais bien apporter des rectificatifs, parce que je suis un peu perplexe et je soupçonne qu'on ne parle pas de la même chose quand on parle de "maximum pool diameter" versus ce que Rabaska a appelé "initial pool diameter".

3415 Et les conclusions que monsieur Paradis a lues, qui disent qu'il y a peu de différences entre le six cent cinquante-deux (652 m) et le six cent cinquante-neuf mètres (659 m) versus si on regarde la différence de cinquante-deux pour cent (52 %) entre le "initial pool diameter" qu'on appelle chez Rabaska, je soupçonne, quand on parle de "maximum pool diameter", que c'est la taille maximum, aussitôt qu'on l'allume, elle va réduire en taille.

Et donc, j'aimerais être capable de revérifier et s'il y a lieu apporter des correctifs à cet égard.

3420 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et si les correctifs se rapportent entre les différences acceptées par l'usage entre "maximum pool diameter" et "initial pool diameter", ce serait évidemment utile de...

3425 **PAR M. GLENN KELLY:**

Oui, on va vous faire part de nos recherches. Je pense qu'on parle de deux (2) choses différentes en l'appelant la même chose.

3430 Et on aura des commentaires sur la norme CSA qu'on a dit qui s'applique qu'au milieu industriel. Toutefois, la norme CSA parle de distance à des maisons, et non pas à d'autres industries.

3435 Par exemple aussi, en Autriche, les effets dominos sont, selon nos sources, le seuil est à douze point cinq kilowatts par mètre carré (12,5 kW/m²). Donc on veut vérifier nos références et apporter les corrections si requises.

3440 En ce qui concerne les distances à différents sites, et peut-être l'affirmation de monsieur Paré qui a dit que Rabaska serait le plus près au monde des résidences, j'aimerais apporter, on a regardé les distances tout à l'heure en Amérique du Nord, mais vous apportez des exemples en Europe, et les distances correspondantes, et les autres projets canadiens incluant Cacouna et Canaport.

3445 Aussi rectifier une réponse qu'on a donnée, qui se rattache à cette discussion générale sur les autobus qui passent par-dessus une ligne de déchargement. Effectivement, il y a quatre (4) autobus par jour qui passent, avec des enfants de huit (8), j'ai plus le chiffre mais je pense que c'est huit (8) à quatorze (14) ans, par-dessus la ligne de déchargement à Isle of Grain. Donc c'est les rectificatifs qu'on aimerait apporter.

3450 Et finalement, on demanderait l'opportunité d'amener des rectificatifs au mémoire de monsieur Jean-Claude Bouchard, certains détails concernant le zonage, l'utilisation du gaz naturel au Québec, et certaines prétentions que Rabaska ne respectera quelque règlement que ce soit et autres faits qu'on aimerait rectifier.

3455 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est bien noté, merci monsieur Kelly.

3460

LUC ARCHAMBAULT

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors monsieur Luc Archambault, toujours dans les limites que je viens de dire.

3465

PAR M. LUC ARCHAMBAULT:

Bien sûr. Alors le fait sur lequel je veux apporter des précisions, c'est celui où il a été affirmé, dans la présentation de À Bon Port, qu'ils avaient huit cent cinquante (850) adhérents, je remets pas ça en question, mais elle ajoute que c'est supérieur à l'ensemble des membres des organisations opposées et ça, je remets ça en question.

3470

Je suis membre de l'APPEL, l'APPEL compte, dépendant des années, etc., entre sept cent quatre-vingt-cinq (785) et deux cent vingt-cinq (225) membres. Monsieur Cadrin me disait tantôt que le GIRAM en compte cent (100). Et il faudrait poser la question aux autres organisations comme...

3475

PAR LE PRÉSIDENT:

Comme monsieur St-Laurent.

3480

PAR M. LUC ARCHAMBAULT:

... comme Rabat-Joie et celle de l'île d'Orléans.

3485

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc l'addition, selon vous, serait supérieure à huit cent cinquante (850).

3490

PAR M. LUC ARCHAMBAULT:

C'est ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

3495

D'accord.

PAR M. LUC ARCHAMBAULT:

Ensuite, j'en aurais une autre, et ça vous concerne.

3500

3505 Quand vous posiez la question à monsieur Cadorette sur son expression "forte", vous dites, et là je suis pas un spécialiste mais en tout cas, il y a une question là-dessus, c'est que vous dites, si c'était dix (10) fois, vingt (20) fois, deux cents (200) fois supérieur, comment qualifieriez-vous ça. Lui répond, ce serait la même chose.

3510 Il faudrait que ce soit précisé que ça ne peut pas être dix (10), vingt (20), ou trente (30) ou quarante (40) fois l'impact, puisque son calcul est fait, et puis il pourra vous le préciser par écrit, son calcul est fait en vertu d'un territoire. Ce qui est détruit ne peut pas être dix (10) fois, vingt (20) fois plus.

Vous comprenez pas?

PAR LE PRÉSIDENT:

3515 Ce n'est pas une correction de fait, mais ça va. Quand j'ai dit ça, je parlais par rapport à un autre projet dans la même biorégion où l'impact est dix (10) fois plus que ce projet-là. Évidemment, pour le même projet, ça ne peut pas être autrement. Ça va de soi.

3520 **PAR M. LUC ARCHAMBAULT:**

Donc son expression d'être forte est pas diminuée par le fait...

PAR LE PRÉSIDENT:

3525 D'accord. Mais ça, c'est une discussion qu'on peut avoir après le dépôt du rapport, ça me ferait plaisir d'ailleurs.

Avez-vous une autre correction de fait?

3530 **PAR M. LUC ARCHAMBAULT:**

3535 J'en ai une autre, mais vous m'avez refusé de la faire. C'est que monsieur Kelly, tantôt, a affirmé la chose suivante, je n'ai jamais accusé quelqu'un, enfin, j'ai jamais été irrespectueux envers aucune des personnes ici présentes, etc., et il a ajouté: Contrairement à monsieur Archambault.

Donc il induit le fait que moi, j'aurais été irrespectueux ou je sais pas quoi.

3540 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et le fait, c'est que vous n'avez jamais été irrespectueux envers quiconque.

PAR M. LUC ARCHAMBAULT:

3545

Voilà, c'est ça. Et je pense même qu'on en a parlé ensemble et il en conviendrait.

PAR LE PRÉSIDENT:

3550

D'accord, très bien. Bien reçu, merci.

JEAN-CLAUDE BOUCHARD

3555

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors j'invite monsieur Jean-Claude bouchard. C'est très apprécié, parce qu'on commence à neuf heures trente (9 h 30) demain matin!

3560

PAR M. JEAN-CLAUDE BOUCHARD:

On va faire ça rapidement, vous êtes toujours assis sur la même patience que tout à l'heure.

3565

Trois (3) points que je veux rectifier. En premier, le groupe À Bon Port affirme que l'élection de madame Marinelli, se sert de ça pour dire que ça prouve l'acceptabilité sociale.

3570

Or, j'invite la Commission, si vous ne pouvez pas le faire, je peux vous les fournir, les trois (3) candidats, outre le candidat du Parti Vert, monsieur Castonguay, n'ont jamais mis dans leur pamphlet, et j'ai les trois (3) pamphlets, je garde ça, ça me permet de voir ce que les gens rendent comme résultats de leur élection quatre (4) ans après, n'ont jamais mis dans leurs pamphlets et il y a aucune déclaration où madame Marinelli, je n'ai jamais eu accès à aucune déclaration, incluant dans les pamphlets, où madame Marinelli disait qu'elle était en faveur du projet Rabaska.

3575

Donc on ne peut pas prétendre que madame Marinelli a été élue à cause qu'elle était en faveur du projet Rabaska.

3580

PAR LE PRÉSIDENT:

Ça va. Madame Caron l'a rapporté également.

PAR M. JEAN-CLAUDE BOUCHARD:

3585

Deuxième, l'organisme d'emploi, madame Chagnon, parle sur le besoin d'emplois sur la rive sud. Le Conference Board a publié une lettre, en décembre, disant que la région de Québec, la CMQ, Québec rive sud, rive nord, était dans une des meilleures positions au Québec, que le taux de chômage était le plus bas.

3590

Et pire que ça, en 2001, si on avait fermé les portes de toute l'ex-Ville de Lévis, il manquait deux mille (2000) emplois, deux mille (2000) personnes.

PAR LE PRÉSIDENT:

3595

Je vais vous arrêter, c'est un argument qui pourrait être très valable, mais ce n'est pas une correction des faits.

Vous en avez une autre?

3600

PAR M. JEAN-CLAUDE BOUCHARD:

Troisième...

3605

PAR LE PRÉSIDENT:

J'espère que cette fois-ci, ça va être la bonne.

PAR M. JEAN-CLAUDE BOUCHARD:

3610

Vous pouvez être sûr, celle-là je la connais!

Excavations Lafontaine vient de parler de la zone industrialo-portuaire. Il n'y a jamais eu de zone industrialo-portuaire, ce n'est qu'une affectation.

3615

Merci, monsieur le Président, bonne fin de soirée.

PAR LE PRÉSIDENT:

3620

Merci monsieur Bouchard.

3625

VILLE DE LÉVIS

PAR LE PRÉSIDENT:

3630

Et finalement, la Ville de Lévis, monsieur Jean-François Roy.

Monsieur Roy, allez-y.

3635

PAR M. JEAN-FRANÇOIS ROY:

Alors monsieur le Président, messieurs les Commissaires, rapidement, les rectifications seront apportées par écrit, en regard des mémoires dont je vais vous faire mention.

3640

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui.

PAR M. JEAN-FRANÇOIS ROY:

3645

Donc le premier mémoire, c'est celui déposé par madame Line Caron; le deuxième, c'est par monsieur Michel Arsenault, le conjoint de madame Caron. Et finalement, le dernier mémoire sur lequel des rectifications seront apportées, celui apporté par monsieur Jean-Claude Bouchard.

3650

PAR LE PRÉSIDENT:

Entendu, on va attendre les rectificatifs.

PAR M. JEAN-FRANÇOIS ROY:

3655

Merci, bonne fin de soirée.

PAR LE PRÉSIDENT:

3660

Merci monsieur Roy.

Alors merci de votre patience et votre persévérance mutuelle, je dirais, et rendez-vous demain à neuf heures trente (9 h 30).

3665

SÉANCE AJOURNÉE AU 2 FÉVRIER 2007 À NEUF HEURES TRENTE (9 H 30)

3670

Je, soussignée, FLORENCE BÉLIVEAU, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment
3675 d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

FLORENCE BÉLIVEAU,
Sténotypiste officielle.

3680